

La Chronique

de la ligue des droits de l'Homme asbl

Editeur responsable: Alexis Deswaef

22, rue du Boulet, 1000 Bxl / ldh@liguedh.be / www.liguedh.be / Tél. 02 209 62 80 / Fax 02 209 63 80



n°157

Seniors

l'âge d'or ?



Nouveaux documents en ligne dans la rubrique « documentation » du site www.liguedh.be

Les titres de cette page sont actifs : cliquez sur le titre de votre choix pour lire le contenu complet

Communiqués de presse

PRISM : un Echelon plus loin (5/07) - Annexes psychiatriques: dix ans d'extrême urgence (5/07) - Mendicité: pour un projet de ville avec tous les citoyens (24/06) - Prison de Forest : Quand le Parquet ne respecte ni les décisions de justice, ni les arrêtés de police (20/06) - La prison et la police communale de Forest pris en otage par la Ministre de la Justice (20/06) - Les acteurs de défense des droits de l'enfant défavorables à l'adoption de la proposition de loi du 10 février 2012 relative à l'exploitation de la mendicité (06/06) - La pénalisation de la mendicité : le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies remet les pendules à l'heure (19/06) - A l'aide ! juridique - Lettre ouverte à Elio Di Rupo (04/06)

Sons et images

Une recrudescence des violences policières (podcast La Première) - Directive data Retention : position et enjeux (documents et reportage) - La place des droits de l'Homme dans la politique étrangère de la Belgique (analyses) - Réforme de l'aide juridique : un débat possible sur les modalités d'application ? (Position, Reportage et reportage photo)

Documents thématiques

La place des droits de l'Homme dans la politique étrangère de la Belgique

La LDH sur le web 2.0



Groupe Facebook : « Ligue des droits de l'Homme »

Ce groupe poursuit un objectif d'information sur les enjeux des nouvelles technologies en matière de vie privée. Il tient également informés ses membres des activités de la LDH.



Suivre la LDH sur Twitter : #ligedroitshomm

Suivez l'actualité de la LDH sur votre mobile et diffusez la.



Information en temps réel des nouveaux articles mis en ligne sur le site LDH

<http://www.liguedh.be/index.php?format=feed&type=rss>

Comité de rédaction

Emmanuelle Delplace,
David Morelli,
Dominique Rozenberg

Ont participé à ce numéro

Pascale Broché, Dominique
Langhendries, Charlotte Manguette,
Véronique Tellier, Joëlle, Van
Laethem, Florence Vanwaerts,

Dessin de couverture

www.stripmax.com
Max Tilgenkamp

La Ligue des droits de l'Homme est membre de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH), organisation non gouvernementale ayant statut consultatif auprès des Nations Unies de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples.

Remerciements :

La Ligue travaille grâce à l'aide du Réseau Financement Alternatif, de Credal et de la Province du Brabant wallon.

Afin d'étayer sa réflexion, La Ligue des droits de l'Homme utilise constamment les Codes Larcier.



EDITO

Istanbul – 38ème Congrès de la FIDH : 178 ligues dans le monde, plus fortes ensemble

Al Haq Palestine, Altsean Burma, Bahrein Center for Human Rights, Groupe Lotus RDC, Corporacion Colectivo de Abogados Colombia, Human Rights Center Viasna Belarus, Liga voor Mensenrechten, Zimbabwe Human Rights Association... et plus d'une centaine d'autres organisations non gouvernementales membres de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme se sont retrouvées à Istanbul le 23 mai dernier, durant cinq jours, pour leur grand rassemblement qui n'a lieu qu'une fois tous les trois ans. J'ai eu la chance d'y représenter notre Ligue.

L'affiche de l'évènement se limite à quatre mots sortant d'un porte-voix, ou plutôt d'un gueulophone tellement on a envie de les crier: « LIBERTÉS, JUSTICE, DIGNITÉ, ÉGALITÉ ». De manière presque prémonitoire, ces quatre mots ont pris, depuis quelques semaines, une dimension toute particulière là-bas, sur la place Taksim et dans le parc Gezi, malgré les tentatives de la police d'Erdogan de les étouffer.

Pendant deux jours, tous les militants de ces organisations venus du monde entier ont échangé sur le thème « Transitions politiques et droits humains : expériences et défis ». Tout un programme.

La présidente sortante de la FIDH Souhayr Belhassen annonce le ton du Congrès : « *Le droit des femmes et le droit des migrants dans le monde demeurent essentiels dans notre combat pour l'universalité des droits fondamentaux.* » Chez nous, c'est pareil. Elle poursuit : « *Le combat de la justice est au cœur des priorités de la FIDH.* » Chez nous, c'est pareil. Elle insiste : « *En tous lieux, nous battons pour tous les droits. Leur universalité et leur indivisibilité l'exigent.* » Chez nous, c'est pareil.

Le Président de la République de Turquie nous fait l'honneur de venir écouter le discours de clôture de la Présidente sortante de la FIDH. Après les fleurs d'usage, elle lui envoie le pot de fleur à la figure : elle l'exhorte à faire respecter les droits des minorités dans son pays et exige la libération des militants des droits humains emprisonnés, ainsi que des journalistes et des avocats arrêtés alors qu'ils n'ont fait qu'exercer leur métier... Il ne bronche pas, mais ses oreilles doivent chauffer. Rien que cela valait la tenue du Congrès en Turquie.

Lors de la réunion régionale *Europe-occidentale*, les priorités se dégagent de manière évidente: l'égalité des citoyens et les droits économiques, sociaux et culturels (DESC). Dans cette Europe en crise profonde, de la Grèce à l'Irlande, ces droits doivent être au cœur de notre action. Comme par hasard, nos gouvernants mettent l'accent sur le sécuritaire. A nous de remettre la sécurité d'existence, les DESC, en haut de l'agenda. Pour notre Ligue, j'y ai partagé notre expérience belge avec la réclamations collectives introduites auprès du Comité européen des droits sociaux concernant les handicapés de grandes dépendance qui manquent de solutions d'accueil adaptées et la condamnation de la Belgique pour violation de la Charte sociale européenne au détriment des gens du voyage (en 2011).

Notre ancien président Dan Van Raemdonck a été élu à un des cinq postes de secrétaire-général de la FIDH, après avoir été un des quinze vice-présidents apprécié depuis six ans. Pour l'élection à la présidence, la Ligue belge avait décidé de soutenir le candidat colombien Luis Guillermo Perez Casas qui se présentait face au candidat iranien Karim Lahidji. Celui-ci, après un score de parfaite égalité, l'a emporté en application des statuts qui privilégient le plus âgé. Ce fut un difficile mais bel exercice de démocratie dans une organisation qui doit à cet égard montrer l'exemple. Au nom de la LDH, j'ai chaleureusement félicité le nouveau président de la FIDH. Je l'ai assuré de notre soutien et de notre entière collaboration.

La force de la FIDH, ce sont toutes les ligues qui s'y regroupent pour être plus fortes ensemble. J'ai vraiment été impressionné par tous ces militants des droits humains venus du monde entier et qui se battent, souvent au péril de leur sécurité, de leur liberté ou même de leur vie, pour un monde plus juste. Ales Biliatiski (Biélorussie), Nabeel Rajab (Bahrein) ou encore Muharrem Erbey (Turquie) derrière les barreaux de leur prison, en sont les meilleurs exemples. C'est à eux que je pense en rentrant, motivé comme jamais.

Alexis Deswaef, Président de la LDH

Aidez-nous à défendre vos droits fondamentaux!

La Ligue des droits de l'Homme est une association indépendante. Elle ne peut survivre sans l'apport financier des citoyens qui souhaitent qu'elle continue son combat au quotidien pour la défense des droits fondamentaux en Belgique. Vous pouvez nous soutenir concrètement.

A partir de 65 € (52,50 € étudiants, chômeurs, minimexés, pensionnés), vous devenez **membre donateur**.

Vous recevez la carte de membre (réduction dans certains cinémas, théâtres...) et une déduction fiscale.

A partir de 25 € (12,50 € étudiants, chômeurs, minimexés, pensionnés), vous devenez **membre**. Vous recevrez la carte de membre et profitez des avantages exclusifs membres réservés aux membres.

A partir de 40 €, vous devenez **donateur** et profitez d'une déduction fiscale.

La Ligue des droits de l'Homme adhère au Code éthique de l'AERF. Vous avez un droit à l'information. Ceci implique que les donateurs, collaborateurs et employés sont informés au moins annuellement de l'utilisation des fonds récoltés.

Le rapport d'activité et le bilan financier de la LDH pour l'année 2012 sont consultables sur www.liguedh.be



Ligue des droits de l'Homme asbl – Rue du Boulet 22 à Bruxelles – Tél : 02 209 63 80 –
Courriel : ldh@liguedh.be - Web : www.liguedh.be

Vous aussi, rejoignez notre mouvement !

- Je souhaite devenir **membre donateur** et je verse € (à partir de 65€/52,50€)
- Je souhaite devenir **membre** et je verse € (à partir de 25€/12,50€)
- Je souhaite devenir **donateur** et je verse € (à partir de 40€)

Sur le compte de la Ligue des droits de l'Homme : CP 000-0000182-85

IBAN BE99 0000 0001 82 85 BIC BPOTBEB1

Facilitez-vous le vie : versez via un ordre permanent (OP) ! Pour ce faire, divisez votre montant par 12 et contactez votre organisme bancaire pour la procédure.

- Je verse le montant via un ordre permanent
- Vous pouvez également vous rendre sur www.liguedh.be

Et effectuer un paiement en ligne à l'aide de votre carte de crédit



Nom :

Prénom :

Adresse :

Année de naissance :

Tél :

Courriel :

Signature :

Les enjeux du vieillissement

Par Christine Steinbach

Assurer une pension suffisante pour vivre décemment est un défi pour les générations futures de notre Europe vieillissante. C'est dans ce contexte que prend place la réflexion autour de l'allongement des carrières et du financement des retraites. Mais les pistes suivies par l'Union européenne et par la Belgique soulèvent des questions.

C'est un fait, l'Europe vieillit. Les populations des pays membres ont moins d'enfants et vivent plus longtemps. Signe des temps : pour la première fois en 2010, l'Union européenne a enregistré plus de décès que de naissances. Taux de fécondité et espérance de vie sont deux ¹. En revanche, l'espérance de vie progresse. Dans l'Europe des 15, elle s'élève à 82,5 ans pour les femmes et 76,7 pour les hommes. Dans les nouveaux Etats membres, elle est respectivement de 78,7 et 70,5 ans. Globalement, d'après les prévisions d'Eurostat, elle devrait encore augmenter de 5 années d'ici à 2050.

Un problème européen

Si l'existence est plus longue, nous le devons d'abord à la baisse du taux de mortalité à la naissance et dans la petite enfance, et, depuis quelques décennies, à une meilleure qualité de vie. On peut donc s'en réjouir à condition de relever les défis qu'implique cette évolution. Le premier est certainement de pouvoir assurer aux personnes âgées (que nous serons tous un jour) une qualité de vie réelle sur tous les plans. Et notamment, au moment de la retraite, une pension suffisante.

Le financement des pensions dans les années à venir est un problème qui traverse tous les pays européens. En effet, qui dit population vieillissante dit aussi moins de travailleurs pour contribuer à produire la richesse et donc moins de moyens pour les dépenses publiques. Toutes choses restant égales, d'ici 2050, la population en âge de travailler devrait diminuer de 27% (soit - 93 millions d'unités)², tandis que le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans augmenterait de 70 % et celui des plus de 80 ans de 170 %. On passerait ainsi

facteurs déterminants en matière de démographie. Pour stabiliser une population, on estime qu'il faut que chaque femme mette en moyenne 2,1 enfants au monde. Au sein de l'UE, ce taux est inférieur : 1,9 en 2009 ; 1,7 en 2010

de 4 actifs à seulement 2 actifs pour un pensionné.

Augmenter le taux d'activité

C'est peu dire que le renforcement du taux d'activité constitue une priorité pour l'Union européenne, qui envisage trois issues au problème. La première est d'inciter les femmes à participer davantage au marché du travail. La deuxième est l'immigration "choisie" (en fonction des besoins des secteurs d'activités). La troisième piste consiste à allonger les carrières, en particulier pour la tranche d'âge des 55-65 ans.

En mars 2000, le sommet de Lisbonne fixait comme objectif d'atteindre un taux d'emploi global de 70% et de 60% pour les femmes. En mars 2001, le Sommet de Stockholm ajoutait l'objectif d'un taux d'emploi de 50% pour les 55-64 ans. Un an plus tard encore, le sommet de Barcelone prévoyait de reculer de cinq ans l'âge moyen des départs à la retraite.

Pour parvenir à de tels objectifs, l'Union européenne table - ou plutôt tablait - sur une croissance économique autour de 3%, supposée favoriser la création d'emplois. C'était avant 2008 et la crise. Aujourd'hui, la croissance apparaît chose fragile et la crise financière, économique et sociale vient aggraver le défi du vieillissement. Il faut désormais réfléchir à l'avenir des pensions dans une logique d'assainissement budgétaire et d'austérité.

La Belgique décourage les prépensions

La Belgique se trouve confrontée aux mêmes défis que l'ensemble de l'Union européenne. Et comme les autres, elle envisage le prolongement de la durée de travail et questionne son système de financement des pensions. En ce qui concerne l'allongement de la carrière, il n'y a pas de volonté politique large pour dépasser le seuil des 65 ans. L'attention se focalise plutôt sur la tranche d'âge des 55-64 ans, dans la foulée de l'objectif de Stockholm : « *Un de nos grands combats doit être d'essayer de gagner trois ans de maintien au travail des 55 ans et plus. Tout ce que nous avons discuté tourne finalement autour de cela* ». Ainsi d'exprimait Michel Daerden, ministre des pensions, lors de la sortie de son Livre vert au printemps 2010.

Le Pacte des générations de 2005 avait déjà concrétisé cette volonté en portant un coup sévère aux possibilités d'accès à la prépension et en encourageant la poursuite de la carrière après 60 ans.

Dans le même temps, il limite davantage le travail autorisé pour les plus de 65 ans. La Belgique est d'autant plus incitée à prendre des mesures vis-à-vis des 55-64 ans, qu'elle est montrée du doigt parce que, pour cette tranche d'âge, le taux d'occupation s'avérait faible par rapport à la moyenne européenne.

En 2007, le taux d'emploi pour les 55-64 ans était de 34,4% en Belgique, alors que la moyenne était de 44,7% pour l'Europe des 27.

Augmenter le taux d'activité et retarder le départ à la retraite doit permettre de maintenir un équilibre entre les actifs et non actifs. Donc entre ceux qui contribuent à la Sécu et ceux qui en bénéficient. Mais cela ne suffira pas. Du fait du vieillissement, le coût des retraites passerait de 35 à 45 milliards € par an en deux. Comment va-t-on payer les

pensions de demain ? Cette question taraude les esprits depuis quelques décennies³, et pas seulement en Belgique. L'Union européenne encourage les Etats membres à favoriser les systèmes de pension par capitalisation (2^e et 3^e piliers – voir encadré), en offrant des avantages fiscaux. Notre pays s'est engagé dans cette voie.

Une Conférence nationale des pensions a été instaurée fin 2008 et a travaillé durant un an sur trois gros chantiers : le premier concerne la modernisation de la pension légale. L'idée était notamment de comparer les systèmes de différents pays européens. Deuxième chantier, les pensions complémentaires des 2^e et 3^e piliers. Le troisième chantier dépasse la stricte question des pensions pour s'intéresser à la place des personnes âgées dans la société. Il faudra cependant attendre pour les conclusions de cette Conférence, les travaux ayant été interrompus pour cause de crise politique.

Un revenu souvent trop faible

Si la question des pensions se pose pour l'avenir (assurer le maintien du système pour tous), elle se pose aussi à l'heure

actuelle car un grand nombre de pensionnés ne bénéficient pas d'un revenu suffisant pour vivre sans angoisse. En théorie, le montant de la pension se situe à 75% du salaire net (60% du brut) ; en pratique, c'est beaucoup plus complexe car divers éléments entrent dans le calcul, dont la rémunération et les interruptions de carrière. Pour atteindre la pension maximale, il faut avoir travaillé 45 ans et perçu une rémunération brute de 45.000€ brut par an (plafond pris en compte). En réalité, un pensionné sur quatre gagne moins de 1.000€ par mois. Quant à la GRAPA, la garantie d'un revenu minimum pour les personnes âgées, elle correspond en 2010 à

Pensions : quelques chiffres :

- La Belgique compte 1.856.217 pensionnés
- Le montant moyen de la pension légale équivaut à 1.155 €.
- Un pensionné sur 4 vit avec moins de 1.000 €
- 35% des plus de 55 ans sont actifs.
- 31% des retraités touchent une pension complémentaire (chiffre 2004). Parmi eux, 42% d'hommes et seulement 15% de femmes.

900 € par mois pour un isolé et 600 € pour un cohabitant.

La GRAPA bénéficie à pas moins de 86.199 personnes actuellement et ce chiffre ne reflète pas le nombre total de ceux et celles qui y auraient droit. En effet, beaucoup ignorent qu'ils peuvent la demander.

Travailler plus longtemps, dans quelles conditions?

Augmenter le taux d'activités, favoriser les systèmes de pension par capitalisation, telles sont les recettes privilégiées par l'Union européenne pour garantir l'avenir des pensions. Ces recettes posent question parce qu'elles entrent en tension avec d'autres enjeux. Prenons l'allongement des carrières. Pour le mouvement ouvrier, la longue conquête d'une réduction progressive du temps de travail constitue une série de victoires sur l'exploitation des travailleurs, visant notamment à accéder à une meilleure qualité de vie. Les départs à la prépension en Belgique reflètent l'aspiration d'un grand nombre de personnes.

Paul Palsterman, du service d'étude de la CSC, rappelle aussi que prépension et conditions de travail sont liées: *"Les travailleurs écartés prématurément du travail semblent se situer majoritairement parmi les catégories les moins qualifiées"*⁴ et occupent des emplois souvent pénibles et peu épanouissants. Or les conditions de travail se détériorent. Il faut alors se demander à quelles conditions les 55-64 ans (et au-delà si l'on se réfère à d'autres pays européens) seront incités à poursuivre ou reprendre un emploi ?

Parallèlement, quels moyens seront développés pour lutter contre une culture d'entreprise largement répandue qui tend à écarter les travailleurs âgés en leur attribuant une moindre valeur ? (4)

Vers la concurrence à l'emploi entre jeunes et âgés?

Allonger les carrières pose aussi la question du partage de l'emploi avec les jeunes. Pour Matéo Alaluf (ULB), retarder l'âge réel du départ à la retraite va de pair avec une augmentation du chômage des jeunes. Et il rappelle que *"l'accès à l'activité professionnelle des jeunes Belges est l'une des plus tardives d'Europe"*⁵. En se focalisant sur le taux d'activités, l'Union européenne a concentré sa stratégie sur le nombre de personnes à mettre au travail et non pas sur le nombre de postes disponibles. Comme le note l'économiste Henri Houben: *"Cela fait partie de l'inviolable droit des entreprises de définir leurs besoins en emploi comme elles l'entendent"*. Pourtant, sans réelle prise sur ce volet de la question, les Etats européens sont contraints de s'en remettre à l'illusion dogmatique suivante : la croissance continuera et sera créatrice d'emplois en suffisance. Crise mondiale ou pas.

Démocratiser les pensions complémentaires ?

Nous l'avons vu, l'Etat soutient et encourage le développement des systèmes de pensions complémentaires en accordant divers avantages fiscaux. Mais ces avantages ont pour effet pervers d'appauvrir le financement

Les 3 piliers de pension

Les cotisations sociales prélevées sur le travail contribuent au paiement des pensions. Les travailleurs d'aujourd'hui paient les pensions d'aujourd'hui. C'est le système dit de répartition. Il assure le premier pilier de pensions (ou pension légale). A côté, deux autres systèmes ou piliers sont financés par capitalisation, c'est-à-dire en épargnant des sommes pour s'assurer un complément de pension le jour venu. Le 2^e pilier est l'assurance-groupe ou pension complémentaire, dont peut bénéficier un travailleur, si son entreprise cotise pour lui. Dans ce cas, on prélève un pourcentage de la rémunération brute pour la mettre en épargne.

Le 3^e pilier est celui de la pension extralégale, que chacun peut se constituer à titre personnel auprès d'une banque ou une compagnie d'assurances, à condition d'en avoir les moyens.

de la pension légale. Ainsi, pour le 2^e pilier, des réductions sont accordées sur les cotisations sociales qui contribuent au 1^{er} pilier (voir plus haut). L'épargne-pension (3^e pilier) bénéficie aussi d'avantages fiscaux qui ont un coût pour la collectivité.

Il faut aussi constater que le système pêche par une contradiction notable : les bénéficiaires d'une pension complémentaire ne sont pas ceux qui en auraient le plus besoin. Au contraire, ce sont les bénéficiaires des pensions légales les plus élevées qui touchent les pensions complémentaires les plus importantes.

Chez les 20% de bénéficiaires des pensions les plus élevées, 72% ont une pension complémentaire. Chez les 20% des bénéficiaires des pensions les plus basses, seuls 2% ont une pension complémentaire.

Sans compter que, pour valoriser le "bas de laine" qui complétera la pension de base, il faut faire le jeu de la bourse et de la spéculation, ce qui induit – entre autres - la prise de risque et l'aléatoire. On peut donc

vraiment remettre en question l'idée de privilégier le système par capitalisation. Enfin, le défi du vieillissement a un impact sur un autre volet de la protection sociale qui est celui des soins de santé. Paul Palsterman met en garde : *"S'il faut ponctionner dans le budget des soins de santé pour maintenir un niveau de pension, les pensionnés seront les premiers perdants"*⁶. Vivre plus longtemps, avec un meilleur niveau de qualité, implique de nouveaux soins, de nouvelles institutions, de nouvelles techniques. Ainsi, on ne peut délier le débat sur l'avenir des pensions de celui sur le financement de la Sécu. |

Cet article a été précédemment publié dans le Dossier « Pensions » de la Revue « Contrastes » (Janvier février 2011) édité par les Equipes populaires.

Dossier complet disponible gratuitement sur

<http://www.equipespopulaires.be/spip.php?article1575>

Vieillir au travail

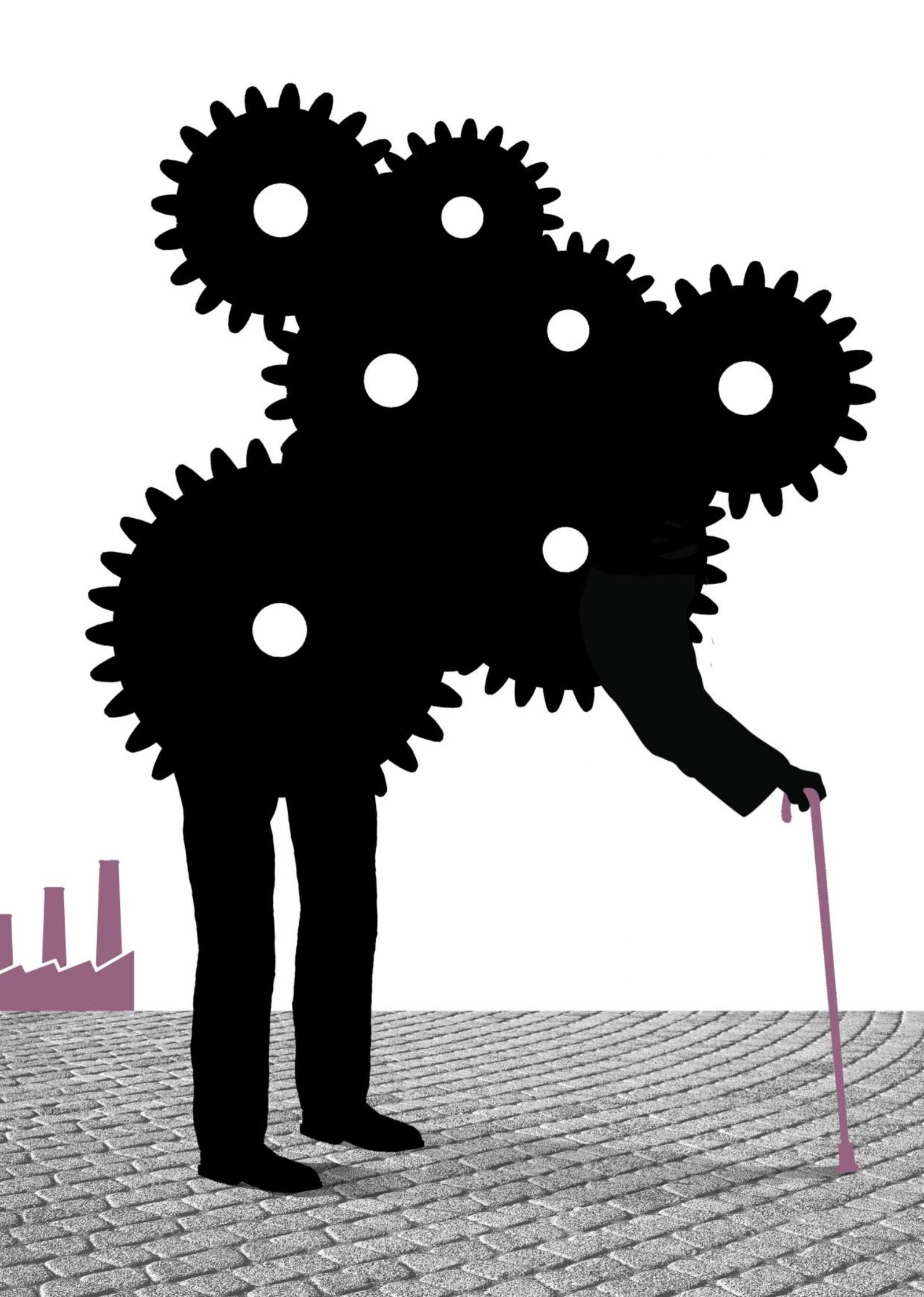
Ce working paper analyse les données recueillies lors de la cinquième enquête européenne sur les conditions de travail, qui datent de 2010. Il examine les changements des conditions de travail en fonction des différentes catégories d'âge et de profession. Il livre des informations sur la qualité de travail et d'emploi des travailleurs âgés qui enrichissent la discussion sur la « soutenabilité » du travail selon l'âge et la profession.

Les auteurs concluent que la large gamme de situations et de défis rencontrés dans différentes professions requiert une prudence extrême vis-à-vis des politiques visant à étendre de manière uniforme la durée des carrières des travailleurs âgés. La diversité des situations doit être prise en considération lors de la définition des politiques européennes destinées à augmenter les taux d'emploi parmi les travailleurs vieillissants et à étendre l'âge effectif du départ à la retraite.

Par ailleurs, la responsabilité d'améliorer les conditions de travail et d'emploi des travailleurs en fin de carrière incombe également aux employeurs et nécessite la mise en œuvre de pratiques innovantes en matière de ressources humaines.

« Métiers et vieillissement au travail. Une analyse des résultats de la cinquième enquête européenne sur les conditions de travail » de Patricia Vendramin et Gérard Valenduc (Fondation Travail-Université, Namur, Belgique)

[Document téléchargeable gratuitement sur le site www.etui.org](http://www.etui.org)



« Vers un assouplissement des fins de carrière »

Par Florence Vanwaerts, stagiaire COM

La prolongation de l'espérance de vie et la diminution du nombre de naissance fait du vieillissement un enjeu de société majeur. Alors que ce contexte devrait induire une réduction du nombre d'actifs sur le marché du travail, l'allongement des carrières vient changer la donne mais sans que la prise en charge des seniors n'ait été intégrée dans cette délicate équation. Nathalie Burnay a présenté, dans le cadre du cycle d'activités « Et voilà le travail ! » de la LDH, son analyse du vieillissement dans le cadre du travail. En voici la synthèse.

Historiquement, les grands conflits sociaux ont trouvé réponse à leur crise en optant pour une culture de la retraite anticipée. Or, force est de constater que les politiques publiques se détournent de ce système et préconisent davantage un prolongement du temps de travail et par conséquent un allongement des cotisations. Le retrait des seniors du marché du travail pose question. Quelle place les seniors occupent-ils dans l'entreprise? La gestion des âges est-elle prise en considération par les entrepreneurs ?

Nathalie Burnay, docteur en sociologie, professeure au FUNDP et à l'UCL a, en collaboration avec l'Agence régionale d'Analyse des conditions de travail, réalisé une enquête afin d'analyser les entreprises qui avaient établi des plans spécifiques pour les seniors.

Une prise en charge illusoire

Notre enquête belge aboutit à deux conclusions fondamentales » explique Nathalie Burnay. *La première, c'est qu'il y a assez peu de prise en considération de la problématique du vieillissement par les entreprises. On est plutôt dans un système de bricolage. Ce bricolage se fait à partir d'une double logique : soit, ils s'insèrent dans des*

dispositifs prédéfinis du pouvoir public, c'est-à-dire que l'on profite des dispositifs légaux existants, pour se préoccuper des seniors. Ou alors, ces bricolages relèvent d'une pratique organisationnelle, visant à répondre à un problème ponctuel dans une entreprise. Le problème surgit d'un coup dans l'entreprise et subitement on se met à s'intéresser aux seniors parce qu'il faut résoudre ce problème particulier. Le cas le plus fréquent, c'est le départ des compétences, le patron se rend compte que Mr Dupont, qui est le seul à savoir faire fonctionner la machine, s'en va dans un an. Que va-t-on faire sans monsieur Dupont ? On est sur un constat plutôt défaitiste en Belgique, il y a assez peu de choses qui se font en la matière.

Pouvoirs publics, patrons, travailleurs : des positions contradictoires

Il apparaît que de nombreux travailleurs souhaitent partir plus tôt. Or, le contexte actuel en matière de fin de carrière conforte les pouvoirs publics à promouvoir l'allongement du temps de travail et les entreprises ne semblent pas faire de l'encadrement des seniors une priorité. Avec ces divergences d'intérêts, il est donc particulièrement difficile de trouver les

compromis nécessaires pour satisfaire les exigences des différents intervenants. Néanmoins, des pistes sont possibles.

Mon hypothèse est qu'il faut aller vers un assouplissement des fins de carrière. La recherche menée par Nathalie Burnay, financée par le Service externe de prévention et de protection au travail, s'appuie sur une question centrale: dans quelle mesure un aménagement du temps de travail en fin de carrière peut-il contribuer au maintien des travailleurs âgés sur le marché de l'emploi ?

Il faut noter que la question de l'emploi se pose différemment dans les secteurs physiquement lourd (NDLR : chez les ouvriers par exemple) et dans les secteurs où la charge psycho-sociale est importante notamment en termes d'investissement symbolique ».

Une question générationnelle

L'enquête a donc été menée autour de ces groupes de travailleurs avec pour variable « le travail à temps plein ». Des entretiens semi-directifs ont été réalisés autour de la question « comptez-vous réduire votre activité professionnelle avant la fin de votre carrière ? » Les profils de ces travailleurs ont ensuite été analysés. Constat : les réponses varient selon l'âge et le genre.

Les femmes veulent réduire leur activité plus que les hommes explique Nathalie Burnay. *Les moins de 45 ans veulent réduire leur activité plus que les plus de 45 ans. Je pense qu'il ne s'agit pas d'une conséquence liée à l'âge mais que l'on est face à une transformation générationnelle. C'est-à-dire que les moins de 50 ans, quand ils auront 50 ans, ne changeront pas nécessairement d'avis.*

Profils de l'emploi

La volonté de réduire son activité professionnelle résulte de multiples raisons qui sont soit liées à des questions de santé, soit au *Le saturé, c'est celui qui ne se reconnaît plus dans les tâches qu'il effectue au quotidien, souvent pour cause de pratiques managériales qui ont probablement changé. Le travailleur n'arrive plus à donner un sens à son travail. Le*

fait que les travailleurs aspirent à un changement en vue de leur épanouissement personnel. Le souhait de rester à temps plein découle par contre plutôt d'une nécessité économique, d'ordre organisationnel mais aussi, parfois, parce que les gens s'épanouissent au travail. Ce qui reste significatif par rapport au temps plein et qui influe donc sur le choix de continuer à exercer un temps plein ou non, sont les éléments tels que l'âge, le sexe ou encore le statut, la santé, la famille. Ces éléments s'articulent autour de la notion de temps disponible et de l'investissement symbolique au travail (la recherche d'une certaine reconnaissance au travers son emploi).

Le crédit-temps (l'aménagement du temps de travail) constitue quant à lui, un facteur prégnant dans le choix de réduction du temps de travail qui permet aux travailleurs d'élargir leurs activités extra-professionnelles. Afin d'approfondir la compréhension de la problématique du crédit temps, la recherche s'est également tournée vers les travailleurs qui avaient déjà réduit leur activité professionnelle. Cinq profils différents ont été décelés : le fatigué, le saturé, le dévoué, l'hédoniste et l'altruiste. Isabelle Burnay les décrit comme suit :

Le premier cas, celui du fatigué, c'est le travailleur qui n'a pas le choix, il est fatigué parce qu'il a donné de son physique. Pour lui, les problèmes de santé s'accumulent et les contraintes organisationnelles commencent à peser sur le corps. On retrouve ici les gens qui partaient anticipativement du marché du travail. Le profil est ici peu qualifié, plutôt masculin et l'effort physique est sollicité. Le crédit temps, c'est du temps pour reposer le corps, c'est-à-dire qu'il doit avoir ce temps de récupération pour continuer son activité professionnelle.

rôle du crédit temps est de concilier les impératifs économiques avec une activité professionnelle dans laquelle le travailleur ne se reconnaît plus.

Le dévoué, il ne choisit pas son crédit temps pour lui-même, mais sous la contrainte extérieure. Il se consacre entièrement à l'autre : c'est la maladie du conjoint, la prise en charge du parent. On est sur un profil davantage féminin où on arrive à concilier un investissement professionnel auquel on croit toujours avec des impératifs familiaux forts et durs.

L'hédoniste, c'est celui qui profite de l'existence. Le temps libéré est avant tout du temps pour soi, pour des activités de loisir ou des formes de sociabilité. Il veut profiter de l'existence et se réapproprier le temps. C'est la figure du temps choisi. On va se trouver dans un profil socio culturel assez élevé. Ce sont des gens qui n'ont pas besoin de leur temps plein, qui peuvent sacrifier un peu d'argent au profit de l'investissement privé

La cinquième figure, c'est celui de l'altruiste : il va prendre ce crédit temps par choix, mais pour les autres. C'est un profil aussi plutôt féminin, de la grand-mère (soulager la fille ou la belle fille parce qu'elle travaille à temps plein). La famille devient lieu d'expression

symbolique. Ce n'est pas de la contrainte familiale, c'est du choix familial. »

Les impératifs d'aménagement du temps de travail varient selon les profils et la situation des différents travailleurs.

La perspective d'une politique d'aménagement de fin de carrière de qualité permet de palier aux contraintes personnelles liées à la santé physique et mentale. Cette politique contribue donc à l'épanouissement du travailleur. Cependant, le vieillissement demeure une réalité encore trop souvent niée par les entreprises qui continuent à privilégier l'emploi aux jeunes. Considérés comme plus polyvalents et plus aptes à s'adapter à l'évolution technologique à laquelle se heurtent les entreprises, ils sont donc préférés à leurs aînés.

Au vu du vieillissement accru des travailleurs belges, il serait sans doute pertinent pour les entreprises de réorienter leurs structures de travail afin de mieux s'adapter aux seniors. |

Vieillir au travail



Pour aller plus loin sur ce thème :

Dossier « Vieillir au travail » sous la direction de Nathalie Burnay, éd. Les politiques sociales.

L'article introductif « Les paradoxes de l'âge au travail » de Nathalie Burnay, est disponible gratuitement sur le site <http://www.lespolitiquessociales.org/3&4-2008.htm>



Vieillir en bonne santé

Par **Véronique Tellier**,
Coordinatrice de l'Observatoire wallon de la Santé

“Je souhaite que la santé soit enfin considérée non plus comme une bénédiction que l'on espère mais comme un droit de l'homme pour lequel on se bat.”

Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan

Le nombre de personnes âgées augmente dans notre société en bonne partie pour deux raisons : d'une part l'espérance de vie augmente, d'autre part les enfants du « Baby Boom » arrivent à l'âge de la retraite. Mais cette augmentation de l'espérance de vie est assez lente et pourrait se stabiliser plus vite chez les femmes avec l'augmentation de leur consommation de tabac par exemple ou la masculinisation du quotidien féminin (notamment pour les questions relatives à la santé et la sécurité au travail par exemple). Actuellement en Wallonie, les femmes ont une espérance de vie de 2 à 10 ans plus élevée que les hommes. La variation de cette différence est liée en bonne partie aux inégalités sociales de santé. Elle a toutefois globalement tendance à s'amenuiser ce qui pourrait peut-être avoir des conséquences positives sur l'isolement des personnes âgées. Par contre, on observe également une augmentation du nombre d'années vécues en mauvaise santé et là aussi les différences sont liées aux conditions socio-économiques dans lesquelles vivent et ont vécu les personnes.

Vieillessement : des enjeux de santé

Les difficultés au quotidien

Les problèmes de santé des personnes plus âgées ne sont pas seulement des problèmes médicaux mais des difficultés

de la vie quotidienne : difficultés de se déplacer, d'entretenir son logement, de se nourrir adéquatement

La consommation médicamenteuse

La présence de maladies chroniques entraîne une consommation énorme de médicaments. À côté des coûts que cela représente pour la société mais encore bien plus sans doute pour les personnes elles-mêmes surtout lorsque leurs revenus sont bas, il est légitime de se poser la question de la place des mesures alternatives : mesures préventives (par exemple, prévention des fausses déglutitions par de la logopédie) ou non médicamenteuses, limitation du nombre de médicaments différents dont on ne maîtrise plus les interactions, non prescriptions de médicaments déconseillés pour les personnes âgées, non prescription de médicaments reconnus comme peu ou pas efficaces, etc.

Tableau 1 Proportion de la population wallonne de 65 ans et plus touchés par différents aspects de santé

Santé subjective mauvaise	49,8%
Avoir une Maladie chronique ou +	61,2%
Consommer des médicaments prescrits	94,5%
Etre obèse	14,5%
Avoir des limitations fonctionnelles	54,7%
Être limité dans sa mobilité	14,4%
Avoir des difficultés pour mâcher des aliments durs	49,9%

Source : ISP, enquête nationale de santé, 2008.

La santé mentale

Si la consommation de médicaments psychotropes augmente de manière continue avec l'âge, les données de l'enquête nationale de santé en revanche ne montrent pas d'augmentation aussi franche de l'anxiété ou du syndrome dépressif en fonction de l'âge.

Par contre, la comparaison des données de consommation de ce genre de médicaments par des personnes en bonne santé physique, en voie de perte d'autonomie ou institutionnalisées montre que cette consommation soit plus élevée en cas de dépendance plus grande^{vii}.

La perte des compétences cognitive est source d'anxiété et de dépendance. Les chiffres dont nous disposons pour évaluer la proportion de la population qui en est affectée sont très difficiles à interpréter et souvent partiel : ces personnes par définition ne répondent pas aux enquêtes, le diagnostic est parfois fait à l'arrivée dans un service ou une institution chez une personne stressée par la situation, ce qui l'empêche de faire appel à toutes ses ressources. Il convient donc de se garder d'un diagnostic trop rapide et faire des évaluations périodiques de la situation en recherchant les facteurs de stress qui pourraient être réduits.

Les inégalités de santé

Les inégalités de santé sont des accélératrices du processus de vieillissement. Le tableau 3 montre pour trois aspects de santé l'impact des inégalités sociales de santé. En effet, parmi les personnes de 65 ans et plus qui n'ont pas de diplôme ou ont des revenus

appartenant aux 20% les plus faibles, on voit presque autant voire plus de santé subjective mauvaise, d'arthrose ou de diabète que chez les personnes de 85 ans et plus tout niveau de diplôme confondus. Les personnes défavorisées souffrent donc en aussi grande proportion de problèmes de santé divers que des personnes très âgées globalement.

Il y a une énorme différence entre des personnes du même âge aux deux extrémités de l'échelle sociale mesurée par les deux proxys du diplôme et des revenus.

Tableau 2 Proportion de personnes de 65 ans et plus résidant en Wallonie, qui déclarent une mauvaise santé subjective, souffrir d'arthrose ou de diabète en fonction de leur statut socio-économique.

%	Personnes de 85 ans et plus en moyenne en Wallonie	Personnes de 65 ans et plus sans diplôme ou diplôme de primaires en Wallonie	Personnes de 65 ans et plus avec un diplôme de l'enseignement supérieur en Wallonie	Personnes de 65 ans et plus de Wallonie avec de faibles revenus (premier quintile)	Personnes de 65 ans et plus de Wallonie avec de faibles revenus (cinquième quintile)
Santé subjective	52,2	52,2	32,3	50,2	30,6
Arthrose	46,4	45,6	37,0	47,3	27,5
Diabète	12,5	15,5	4,7	11,8	3,2

Source : ISP, Enquête nationale de santé, 2008

Les conséquences des problèmes de santé

Fragilité et perte d'autonomie

L'accumulation des accidents de vie, de l'avancée en âge, de la perte des proches, rendent chaque personne plus vulnérable. Son énergie disponible pour nouer des relations sociales, se déplacer diminue.

Les repères quant aux soutiens potentiels sont plus flous qu'auparavant en raison en autres des modifications du tissu familial : coexistence de plus de générations, recompositions multiples et

perdes de contacts parfois entre proches, jeunes parents de plus en plus âgés, devant s'occuper de petits enfants alors que le temps serait venu de prendre soin des ascendants.

Risque de réduction de l'accès à des soins de qualité

En conséquence du point précédent, lorsque l'autonomie diminue, la capacité de mobiliser des ressources nouvelles et plurielles se réduit également. Le rôle de l'entourage et des professionnels prend tout son sens.

Isolement

Le tableau 4 montre que 30% des femmes de 65 ans et + ayant beaucoup de limitations physiques se disent insatisfaites de leurs contacts sociaux et que 17% des hommes dans le même cas ont moins d'un contact social par semaine.

Tableau 3 Contacts sociaux des personnes de 65 ans et plus en fonction de leurs limitations physiques.

Personnes de 65 ans et plus	Insatisfaction des contacts sociaux		Moins de 1 contact social par semaine	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Pas de limitation	4.3	9.9	11.5	7.9
Quelques limitations	6.1	14.9	5.4	6.4
Beaucoup de limitations	10.1	30.3	17.2	11.6

Source : ISP, Enquête nationale de santé, 2008

Augmentation de la dépendance et « nécessité » de changer de lieu de vie

La question de la dépendance à domicile est difficile à appréhender. Afin de programmer les services de santé, on devrait pouvoir connaître le nombre de personnes dépendantes à domicile qui ne reçoivent pas l'aide dont ils auraient besoin.

Agir en amont de la perte d'autonomie

Intégrer la promotion de la santé comme part intégrante des services de santé et la

considérer dans sa dimension la plus large c'est-à-dire dans sa capacité et sa détermination à agir sur les conditions de vies des personnes, de manière structurelle et non simplement comme une action seulement destinée à adopter certains comportements ou à prévenir certaines maladies.

D'aucuns se posent la question de la légitimité à vouloir influencer tel ou tel type de comportement favorable à la santé comme l'alimentation équilibrée, l'activité physique, l'absence de consommation de tabac et le contrôle de sa consommation d'alcool ou de substances psychotropes, médicaments ou drogues (le terme est d'ailleurs le même en anglais !) Tant que le gradient social persiste, il nous semble légitime de promouvoir les comportements favorables à la santé à condition de prendre en compte les déterminants (souvent socioéconomique pour une bonne part) de ces comportements et de chercher à renforcer les capacités des personnes à

prendre des décisions.

Faire entrer en piste au bénéfice des aînés des

services de première ligne, réservés jusqu'ici aux personnes plus jeunes : services de santé mentale par exemple, santé sexuelle, etc.

Vieillir en bonne santé

Prévention, Solidarité, réduction des inégalités de santé, démedicalisation du vieillissement, implication de tous, semblent les mots clefs pour permettre à un maximum de personnes de vieillir en bonne santé.

La version intégrale de ce texte est disponible sur le site de la LDH en cliquant sur ce lien : « [Vieillir en bonne santé physique, mentale et sociale](#) »

Santé, vieillissement et droits humains

L'OMS travaille actuellement sur l'approche en santé basée sur les droits humains. Paul Hunt, professeur de droit néozélandais et rapporteur auprès des nations unies sur les droits de l'homme vient de publier en collaboration avec une série d'auteurs et Flavia Bustreo, Sous-Directeur général de l'OMS, en charge de la santé de la famille, de la femme et de l'enfant de une monographie sur l'impact d'une approche basée sur les droits humains sur l'efficacité des politiques de santé. Cette approche se base sur différents principes que sont entre autres la recherche de l'équité, la participation, la transparence, la recherche de l'accessibilité aux soins pour tous, l'attention au plus démuné ou aux groupes de population « populaires¹ »

La dimension de l'équité semble majeure dans cette approche : dans toute décision, par exemple la construction d'une nouvelle maison de repos ou de lieux de répit, on peut se demander si la décision augmente ou réduit les inégalités de santé : par exemple, l'accès à des personnes sans voiture est-il facile ? Quand on sait que le nombre de visites qu'une personne reçoit en maison de repos est lié à sa satisfaction et son adaptation dans son nouveau lieu de vie², une telle préoccupation aura un impact à la fois sur la qualité de vie de la personne institutionnalisée et sur la qualité de vie au travail du personnel d'encadrement qui devra faire face à moins de situations de stress.

On voit dans ce dernier exemple que les politiques de santé ne sont pas les seules importantes : c'est le principe dont on parle beaucoup actuellement de « health in all policies (HIAP) » c'est-à-dire que chaque politique, régionale ou locale, prenne en compte l'impact de ses décisions sur la santé (et sur les inégalités sociales de santé)

Travailler sur le genre : à la fois une question de droit d'accès aux services de santé, aux traitements optimaux, au temps de récupération mais aussi travailler sur le différentiel d'espérance de vie (les hommes sont relativement peu ciblés par les actions de promotion de la santé).

Rechercher l'adaptation culturelle que ce soit dans les aides à domicile (repas par exemple) ou changements de lieux de vie semble essentiel pour nos populations d'origine immigrée mais elle l'est aussi pour tout un chacun.

De nombreux projets, expériences pilotes ou recherches sont actuellement en cours concernant l'offre de soins, d'accueil de qualité aux personnes âgées¹. Ces projets ont en commun de mettre en évidence la nécessaire interdisciplinarité, transversalité, la multisectorialité, l'implication de la population dans son ensemble et surtout celles des personnes concernées dans les décisions.

V.T

¹ OMS, 25 questions sur la santé et les droits humains ; <http://www.who.int/hhr/activities/Q&AfinalversionFrench.pdf>

² OWS, Le ressenti des personnes âgées à leur entrée en maison de repos, Wallonie en Santé n°1, http://socialsante.wallonie.be/sites/default/files/rapport_etude_mr_mrs_0.pdf

Maltraitance: les seniors demandent le respect

*Dominique Langhendries et Pascale Broché (psychologue),
Respect Seniors asbl*

Le monde actuel connaît une transformation démographique importante. En effet, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans passera d'environ 600 millions en 1995 à près de 2 milliards en 2050. Cette inversion de la pyramide des âges est due à un accroissement spectaculaire de la longévité. L'espérance de vie moyenne internationale à la naissance était effectivement de 66 ans en 2002, soit une progression de 20 ans depuis 1950. Celle-ci devrait encore augmenter de 10 ans d'ici à 2050⁸.

En 2002, l'Organisation Mondiale de la Santé a souligné l'importance d'avancer dans la lutte contre la maltraitance des personnes âgées, le vieillissement de la population n'allant qu'amplifier le phénomène. En 2011⁹, elle a publié des chiffres selon lesquels on estime entre 4 et 6% le pourcentage des personnes âgées qui ont connu l'une ou l'autre forme de maltraitance à domicile.

En Région wallonne, les personnes âgées de 65 ans et plus étaient 570.000 en 2008, soit 16% de la population wallonne (17,4 % en Belgique au 1^{er} janvier 2012). Selon l'Institut National des Statistiques, ce pourcentage sera de 23% en 2030 et 25% en 2050.

Quelques statistiques

Il est utile de rappeler ce que traduit le terme « maltraitance », tel que défini à l'article 378 de Code wallon de l'Action sociale et de la Santé : « Tout acte ou omission commis par une personne ou un groupe de personnes qui, au sein d'une relation personnelle ou professionnelle avec un aîné, porte ou pourrait porter atteinte physiquement, moralement ou matériellement à cette personne. »

Les données recueillies par l'asbl Respect Seniors, sur base des quelques 4194 contacts au total qui ont été échangés tout au long de l'année 2012,

montrent que les maltraitements psychologiques et financières représentent presque la moitié des principales formes de maltraitements évoqués lors des appels (28,13% et 21,30%). Les maltraitements physiques, souvent relayés par les médias, constituent 10,48% des situations évoqués lors des contacts. Plus de deux tiers (71,07%) des situations de maltraitance dont l'asbl Respect Seniors a connaissance, sont commises à l'encontre de personnes âgées vivant à domicile et plus d'un quart vis-à-vis des personnes vivant en institution (27,11%). Il est à noter que le lieu de résidence n'est pas un indicateur quant à l'«auteur présumé» de maltraitance.

Ainsi ce n'est pas parce que l'aîné réside en institution que la maltraitance est commise par un professionnel, de même, ce n'est pas parce que l'aîné réside à domicile que la maltraitance est commise par un proche. Sur base des données récoltées au cours des appels, il apparaît que dans plus de 60% des situations, c'est un membre de la famille qui est désigné « auteur » de maltraitance et dans plus de 20%, c'est un professionnel.

Il est intéressant de remarquer que dans la majorité des situations, le premier appelant ainsi que l'«auteur désigné» sont des membres de la famille. L'équipe psychosociale est attentive à cet aspect et notamment au fait que des personnes peuvent essayer de régler des conflits familiaux via un organisme extérieur tel que l'Asbl Respect Seniors.

Le quotidien...

Le travail avec la personne âgée a ceci de spécifique, qu'il confronte l'intervenant avec une personne ayant une histoire de vie, ayant déjà fait de nombreux choix. Un citoyen avec des

Les multiples visages de la maltraitance: morceaux choisis

« Madame était propriétaire d'une maison dont elle a fait donation à sa petite-fille, moyennant l'usufruit de la maison. Actuellement elle vit dans le garage qui a été aménagé et n'a plus d'accès au reste de la maison. Madame a été brutalisée par le compagnon de sa petite fille qui a un casier judiciaire. Madame n'a plus de contact avec sa famille. Madame refuse catégoriquement de quitter sa maison. La petite fille a contracté un prêt pour faire des travaux dans la maison.

Madame dit « *Je veux mourir dans ma maison, je suis chez moi* » et ne veut pas que sa petite fille quitte la maison. Elle tient à ce que son arrière-petit-fils soit épargné, celui-ci vient en effet régulièrement la voir, Madame garde donc un bénéfice secondaire par rapport à lui.

Liberté chérie donc qui pousse celle-là à accepter ce que d'aucun penserait inacceptable, hors la loi.

Pourtant quand j'évoque son histoire, il me vient toujours son sourire malicieux, quand elle dit : « *ils ont pensé que j'allais crever très vite... c'est raté.* »

Ou encore ce père qui cohabite avec son fils dans des conditions plutôt précaires, le tout en équilibre fragile. Qui sommes-nous et que savons-nous pour affirmer qu'il serait mieux dans une maison de repos que chez lui ? La rencontre des différents intervenants avec la famille, en gardant l'ainé au centre permet de négocier une solution la plus respectueuse de chacun.

idéaux politiques, une carrière, des choix amoureux, vestimentaires... des priorités et des regrets parfois. Les deuils sont régulièrement nombreux, ce qu'on n'a pas fait, qui on aurait pu être.

Face à un homme ou une femme - qui doit être envisagé dans toute sa singularité, avec son histoire de vie, son projet de fin de vie parfois aussi, ses dépendances - l'intervenant de Respect Seniors se trouve toujours face à une situation complexe. Percevoir l'ainé dans sa globalité (son histoire, son passé, son devenir) avec le souci d'y inclure son environnement familial et/ou professionnel. Cela suppose considération de l'altérité dans la relation. Chacun étant porteur de valeurs, croyances, conceptions philosophiques différentes.

Le rôle de notre association est sans doute dans un premier temps de donner la parole à cet aîné qui tantôt se plaint et ne fait que cela : il souhaite déposer un paquet trop lourd, une peine, une souffrance, un ras le bol. Parfois aussi il revendique, il s'offusque, se méprend. Nous ne sommes pas là pour le juger, mesurer sa capacité, l'absoudre ou lui donner raison. Notre rôle est tout autre et pourtant essentiel. Nous présumons qu'il a le choix, qu'il est compétent pour ce faire.

Une place pour les Seniors

Dans une société qui court, qui affirme, dissèque, mesure ou protège, nous lui laissons une place qui lui permette de ne pas se retrouver au ban de l'humanité. Le respect des seniors est trop souvent en question. Là est sans doute la principale maltraitance.

Quand je choisis pour l'autre ce qu'il doit manger parce que c'est pour son bien, je nie une liberté individuelle fondamentale. Quand je prive de la carte d'identité celui qui risque de la perdre, que suis-je en train de faire? Il est essentiel, en vue d'éviter d'autres formes de maltraitance, de remettre la personne âgée au centre de ses décisions et de respecter ces dernières. Il est souhaitable de prendre le temps d'évaluer la situation dans sa globalité, d'ouvrir le dialogue et de respecter le rythme de la personne. Il est important de ne pas juger, d'entendre la souffrance de chacun et surtout de restaurer un dialogue entre les personnes, quand c'est possible.

Il faut toutefois signaler que ces principes sont adaptés lorsque nous sommes face à une situation de non-assistance à personne en danger, danger réel, imminent menaçant la vie de la personne âgée. Ces situations extrêmes, et

heureusement assez rares, nécessitent, quant à elles, une réaction urgente qui se traduit par la mise en place de dispositifs de protection. Parfois aussi, il y a doute. La présomption de compétence est interrogée et le risque de substitution de nos valeurs est massif. Alors, prenons le temps avant de dire que quelqu'un est vulnérable ou incapable... Incapable de quoi au juste ? Qui le dit ? Le proclame ? Au nom de quoi ? Prenons le temps de l'entendre, de la voir, de l'écouter, de la rencontrer.

Un partage, un dialogue, une concertation entre les différents professionnels qui gravitent autour de l'ainé est utile. Le regard du médecin complète celui du proche, lui-même confronté à celui de l'aide à domicile... Parce que qui sait ? Qui peut choisir pour l'autre ? Lorsque l'ainé est dépassé est-ce transitoire ou définitif ? Quand « sa sécurité » est compromise, de quoi parle-t-on ?



Les personnes âgées au cœur du travail de Respect Seniors asbl

Suite au décret du 3 juillet 2008, Respect Seniors est reconnue comme « l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées ». En septembre 2011, le décret de juillet 2008 a été intégré au nouveau Code wallon de l'Action sociale et de la Santé. Aujourd'hui, et conformément au Code, Respect Seniors compte six antennes, une par province, avec deux antennes dans le Hainaut. Le siège social est situé à Namur avec la direction, la coordination psychosociale, le secrétariat, et la juriste de l'asbl

Les missions de l'agence consistent à assister les personnes âgées en matière de maltraitance, Un numéro d'appel téléphonique gratuit est mis à leur disposition. L'agence organise également des actions d'information et de sensibilisation à destination du public et organise des formations au bénéfice de professions susceptibles d'être confrontées à des cas de maltraitance.

Respect Seniors intervient auprès des personnes âgées de 60 ans au moins, et sur le territoire wallon, de langue française. Un principe de travail important est de maintenir la personne âgée au cœur des préoccupations de Respect Seniors. En effet, l'Agence la positionne au centre de toute intervention par souci de respect et de transparence. Il est donc primordial de respecter son rythme, ses souhaits et de l'encourager à effectuer elle-même les démarches afin de la laisser actrice de sa situation.

La priorité est d'écouter et de soutenir la personne qui appelle, de lui permettre d'exprimer ses difficultés, sa souffrance, de prendre du recul par rapport à la situation vécue et ainsi avoir une meilleure compréhension de la situation. Un autre aspect du travail des membres de l'équipe est de donner, à toute personne intéressée, une information sur la problématique de la maltraitance des personnes âgées. Cette mission est réalisée notamment, par les sensibilisations que Respect Seniors propose.

Des informations sont également diffusées via le site Internet de Respect Seniors: www.respectseniors.be



L'habitat kangourou, un habitat part'agé

Le vieillissement de la population est l'un des grands défis de notre société. Alors qu'aujourd'hui, les « 65 ans et plus » constituent déjà 17% de la population, elles représenteront le tiers des habitants du Royaume d'ici 2050. La question du logement n'est, en soi, déjà pas une chose évidente pour la personne âgée : le placement en maison de repos ou la solution du domicile privé ne répond pas toujours à ses aspirations et ses besoins. Avec l'accroissement de cette tranche de la population, l'heure est à l'aménagement d'espaces de vie mieux adaptés aux attentes et aux spécificités de nos aînés. L'habitat kangourou fait partie des alternatives désormais incontournables.

L'habitat kangourou permet à une personne âgée de vivre chez elle tout en étant assurée d'un voisinage bienveillant et prêt à rendre service de temps en temps. Concrètement, la personne âgée s'installe au rez-de-chaussée tandis qu'une famille occupe le reste de la maison. Les deux habitations ne partagent que l'entrée, l'autonomie est garantie tout en favorisant une certaine solidarité entre ces personnes.

Tout droit venu d'Australie, ce type d'habitat est dorénavant bien implanté aux Pays-Bas et dans les régions scandinaves. Il existe depuis un certain temps en Belgique, mais rencontre encore pas mal d'écueils à sa propagation. En effet, d'un point de vue juridique, financier et administratif, l'aménagement d'un tel lieu de vie n'est pas chose facile. Passer par une association qui s'occupe de ces détails techniques est le chemin le plus souvent emprunté.

Quand l'interculturel se mêle à l'intergénérationnel

Une des pionnières à proposer l'alternative de l'habitat kangourou est l'asbl Le Foyer, située à Molenbeek-Saint-Jean. Cette association travaille au départ sur l'intégration des

personnes d'origine étrangère. Tout est parti d'un constat : « Dans les années 80, nous avons découvert que dans notre quartier vivaient une large population d'origine maghrébine ainsi qu'une population de belges âgés. Il y avait de la part des deux populations, une réelle méconnaissance de l'autre », explique Loredana Marchi, la directrice de l'asbl. Afin de permettre à ces deux

populations de se rencontrer et de mieux se connaître, l'association organise à l'époque des ateliers. Dans le premier, des femmes âgées donnent des cours de crochet aux femmes immigrées et dans le deuxième, ces dernières vont apporter des petites aides à domicile aux femmes âgées après avoir suivi une petite formation. « Une vraie rencontre a eu lieu. Il nous est ensuite venu à l'idée de mettre en place quelque chose au niveau de l'habitat », continue Loredana. Une maison donnée par la fabrique d'église est alors rénovée de façon à permettre à une personne âgée

de vivre au rez-de-chaussée et une famille à l'étage. Le premier projet naît ainsi en 1986.

Saïda est mariée et a cinq enfants. Elle est la première à avoir accepté de se lancer dans l'aventure avec sa famille. Elle vit toujours au sein de l'habitat kangourou et c'est Ida, dans la quatre-vingtaine qui vit maintenant au rez-



de-chaussée. Saïda nous raconte les petits plus du quotidien : *« Au départ, la seule chose demandée était d'assurer une présence et d'être là au cas où elle avait besoin d'une aide urgente. Mais nous avons chacune notre vie et notre autonomie. C'est important de le rappeler car il y a parfois des confusions par rapport à ce que cela implique. Maintenant, on fait pas mal de choses ensemble : quand je ne suis pas bien, je vais directement voir Ida car elle me remonte le moral et me pousse à faire plein de choses. De mon côté, quand elle a de grosses courses à faire, je vais lui proposer de les faire car j'ai une voiture. Mais c'est elle aussi qui m'aide quand il y a des papiers que je ne comprends pas bien... Au final, les rôles sont inversés, c'est surtout Ida qui prend soin de moi ! (rire)*

La maison kangourou de l'asbl Le Foyer a cette double spécificité : celle de l'intergénérationnalité mais également de l'interculturalité. Dans les deux cas, l'ouverture à la réalité de l'autre est indispensable mais contribue à la richesse d'un tel projet.

L'habitat kangourou, une possibilité parmi tant d'autres

En Belgique, les différents types de logements où s'entremêlent les générations sont nombreux (voir encart). On peut, entre autres, parler du « logement partagé intergénérationnel ». Celui-ci se distingue de l'habitat kangourou par le fait qu'il n'existe qu'une unité de logement. La personne âgée vit ici dans une annexe ou une chambre de l'habitation et partage des moments de vie quotidienne avec les personnes qui l'accueillent.

Une autre possibilité encore est celle du logement étudiant chez une personne âgée : un senior met une ou deux pièces de sa maison à disposition d'un étudiant qui, suivant le contrat établi, rendra quelques services en échange d'un loyer peu onéreux. L'asbl 1toit2âges, par exemple, fait le lien, depuis 2009, entre des étudiants et des seniors désireux de vivre cette expérience et s'assure

du respect de la convention signée entre les deux parties tout au long de l'année. L'idée a séduit de nombreuses personnes et s'est maintenant répandue dans de nombreuses grandes villes telles que Bruxelles, Namur, Louvain-la-Neuve, Mons, Liège et Charleroi.

Ces différents logements proposent un cadre de vie propice à l'échange et la solidarité. Il permet à chacun de vivre en totale autonomie, tout en participant à la vie collective. Malheureusement, certaines difficultés se posent à la mise sur pied d'un tel projet. Notamment en lien avec le revenu des personnes âgées : celles-ci risquent, d'un point de vue juridique, de passer du statut de « personne isolée » au statut de « cohabitant » et voir leurs revenus de remplacement rabaissés (allocation de chômage, revenu d'intégration, garantie de revenus aux personnes âgées, etc). Un autre problème est lié à l'adaptation du logement pour que celui-ci soit en mesure d'accueillir plusieurs habitations : un permis d'urbanisme est nécessaire et son obtention ne se fait pas sans difficultés. On peut, en outre, ajouter les difficultés liées à la fiscalité immobilière, au régime du contrat de bail, à la gestion administrative du projet, l'entente entre les personnes etc.

Faut que ça bouge !

Le politique doit ici être capable de faire les adaptations juridiques et financières nécessaires au bon développement de tels logements. Cela passe notamment par la mise en place d'un label « logement intergénérationnel », par une adaptation de la notion de cohabitant et du règlement régional d'urbanisme, mais aussi par le soutien des associations présentes dans le secteur. Celles-ci en tant qu'instances externes sont précieuses en cas de conflit et sont présentes pour accompagner les personnes désireuses de se lancer dans un mode de vie quelque peu différent. Sans oublier qu'elles prennent en charge toute une partie administrative et sont garantes du sérieux du projet auprès des autorités.

Les différents types de logements intergénérationnels

Les habitats groupés : Ils permettent de posséder un chez soi tout en partageant un espace de vie commun et en tissant certains liens de solidarité. On retrouve...

L'habitat kangourou : La cohabitation se fait entre un senior ou un couple de seniors et un ménage. Chacun vit en toute autonomie dans une unité de logement distincte.

Le logement partagé intergénérationnel : La différence avec l'habitat kangourou est qu'ici, il n'y a qu'une unité de logement. Le senior vit alors dans une chambre ou une annexe de l'habitation.

Le logement étudiant chez une personne âgée : Une ou plusieurs personnes âgées mettent à disposition une ou deux pièces de leur habitation pour héberger un étudiant.

Les habitats regroupés Ici, le collectif (de manière spatiale ou en termes de projet) est basique voire quasi inexistant. La base du regroupement est souvent d'ordre économique, parfois même non volontaire.

Les habitats communautaires Contrairement à l'habitat regroupé, le collectif est ici dominant (les espaces privés sont petits face aux espaces collectifs), une idéologie rassemble le groupe (souvent philosophique ou religieuse). Dans ce type d'habitat, le partage peut aller jusqu'au partage des revenus ou des activités professionnelles.

D'après une classification du « Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation » et du « Centre d'Etudes Politiques, Economiques et Sociales »

Une résolution en faveur du logement intergénérationnel a été adoptée à Bruxelles début 2012. Pourtant, pour l'asbl Le Foyer, la situation n'évolue pas assez vite. Ida, senior au sein de l'habitat kangourou, s'indigne : « *Ca bouge tellement lentement à Bruxelles... C'est comme s'il n'y avait pas de vieilles personnes. Nous sommes quand même ici depuis 1986 !* ». Loredana poursuit : « *Au commencement, Le Foyer n'avait pas l'ambition de posséder beaucoup d'habitats kangourous. Nous voulions juste donner l'exemple et faire propager ce type d'habitat par les autorités. Mais pendant de longues années, personnes n'a bougé. Ce n'est que dernièrement que certaines communes commencent vraiment à s'y intéresser. C'est peut-être aussi dû au fait que les pouvoirs décisionnels sont trop éparpillés...* ».

Repenser les solidarités

Ida, Saïda et Loredana sont unanimes : il est impératif pour elles que la société revoie ses priorités. La solidarité, le partage et l'esprit de communauté sont des valeurs qui, pour elles, ont été trop longtemps mises de côté. Et la place que l'on accorde aux seniors fait partie des choses à changer. « *C'est ça qui dans notre société n'est pas juste. On pense que la personne âgée est seulement capable de recevoir mais ce n'est pas vrai* », se défend Ida. Et Saïda de rajouter : « *Ça me fait penser à ma fille qui est en stage comme aide soignante pour les personnes âgées. Elle n'avait qu'une envie : y retourner ! Et vous savez pourquoi ? Parce qu'elle veut connaître la fin d'une belle histoire qu'une femme âgée est en train de lui raconter...* »

Vieillesse et handicap

Le vieillissement des personnes en situation de handicap devient aujourd'hui une question cruciale. Les progrès de la médecine, l'évolution des modes d'accompagnement ont permis que leur espérance de vie se rapproche de celle de l'ensemble de la population. S'il faut s'en réjouir, leur condition demeure, par bien des aspects, insatisfaisante. Plus : intolérable. Elle résulte de facteurs complexes comme les financements des politiques publiques, l'accès aux soins, l'évolution des dispositifs d'accueil, la formation de leurs soignants et auteurs.



Au demeurant, nos choix, face au défi de leur vieillissement, sont liés à nos représentations, largement péjoratives. Comment s'en déprendre pour penser autrement leur devenir ? En quoi l'éthique peut-elle aider à baliser ce chemin ?

« Vieillir handicapé » de Yves Jeanne, Connaissance de la diversité, 2011, 240p

KAP sur l'intergénérationnel

Reportage de Joëlle Van Laethem, stagiaire Com

La crèche et l'école pour les enfants, le travail pour les adultes, la maison de repos pour les vieux... Les générations seraient-elles destinées à vivre désormais chacune de leur côté ? Alors que la société vieillit, nombreux sont ceux qui croient à la revalorisation des relations intergénérationnelles.

Sur le campus de Louvain-la-Neuve, certains étudiants ont décidé de sortir de leurs cercles étudiants pour s'ouvrir aux autres habitants de la ville. Au sein du kot-à-projet « Kap Seniors » (un kot-à-projet (KAP) est un lieu de vie communautaire dans lequel des étudiants choisissent de s'investir de façon bénévole dans un projet tout au long de l'année), un groupe d'étudiants met sur pied, depuis deux ans, des activités qui visent à favoriser le lien entre les étudiants et les générations présentes sur le campus, en particulier avec les seniors. Ils nous parlent ici de leur projet.

Comment favorisez-vous cette rencontre entre générations ?

Kap Seniors : Notre projet promeut la rencontre entre étudiants et seniors, mais il touche également les autres générations. Nous organisons ainsi des activités de deux types. Les premières sont exclusivement tournées vers les seniors: nous organisons des initiations à l'informatique et aux nouvelles technologies et nous proposons des petits coups de main qui ne prennent pas plus d'une demi-heure, comme remplacer une ampoule. Nous nous rendons également deux fois par quadrimestre dans une maison de repos pour y faire des animations. Nous y avons notamment organisé une conférence sur le monde arabe ainsi qu'une autre sur les étudiants. On a choisi ce dernier thème parce que les habitants et les étudiants ne se comprennent pas toujours. Il y a un assez grand écart au niveau des modes de vie donc

on essaie de rapprocher ces deux communautés.

Les autres activités sont de type intergénérationnel c'est-à-dire qu'elles ont pour but de réunir les différentes générations présentes dans la ville. Ainsi, nous organisons des après-midi tournois de carte ainsi que des repas à notre kot qui rassemblent étudiants, seniors et familles. Mais l'événement phare de l'année, c'est la « fête de l'intergénérationnel ». Il s'agit d'une journée sur une des places de la ville où ont lieu des concerts et diverses animations et de nouveau, le but est de mélanger les générations.

Vous proposez des petits coups de main pour les seniors. Ceux-ci ont-ils également l'occasion de venir en aide aux étudiants ?

KS : Oui, tout à fait. Nous avons d'ailleurs mis en place le principe du *Skill sharing* (partage de compétences) où des seniors viennent apporter leur savoir. La dernière fois, un senior avait réalisé un cours de couture pour les étudiants. Il existe aussi une plateforme internet qui permet de mettre en contact les étudiants et les seniors qui désirent échanger une compétence particulière. Nous disposons ainsi d'une liste de seniors qui se proposent pour relire des mémoires, donner des cours de couture ou encore donner un cours de rattrapage en math... Les étudiants quant à eux peuvent se proposer pour des petits coups de main manuels, technologiques, etc.



À votre avis, que peuvent apporter les jeunes à leurs aînés et vice versa ?

KS : Les étudiants peuvent évidemment apporter leurs savoirs au niveau des technologies. D'ailleurs, l'initiation à l'informatique est une des activités qui marche le mieux. Soit les seniors qui viennent ont un ordinateur qu'ils ne savent pas utiliser, soit ils n'en ont pas encore et ils souhaitent voir comment ça fonctionne avant de se lancer... Mais les aînés ont eux aussi des choses à transmettre ! Ils ont tout un vécu que, nous étudiants, nous n'avons pas. Nous, nous arrivons seulement dans la vie active. Leur point de vue et leurs conseils sont importants... On le sous-estime parfois mais il y a des choses qui valent pour toutes les époques. Et puis de manière générale, lorsque deux personnes se



rencontrent il y a toujours un échange, quelque chose que chacun peut apporter, non ? (sourire)

Selon vous ce genre de rapprochement pourrait-être utile pour les défis futurs en matière de vieillissement de la population ?

KS : Oui, je pense qu'il faudra de toute façon revoir le système tel qu'il est maintenant, vivre chacun de son côté n'a plus de sens. Il est temps d'amorcer une solidarité entre les générations. D'ailleurs on voit que ça marche, notamment dans nos activités mais pas seulement. Il y a notamment de plus en plus de logements intergénérationnels, c'est-à-dire des étudiants qui habitent avec des familles, des personnes âgées ou handicapées... |

Plus d'infos sur le projet du Kap Seniors : www.kapseniors.wix.com/kapseniors

« Apprendre à vivre ensemble »

Nicole, 71 ans, suit les activités du Kap Seniors depuis le lancement du projet. Elle partage ici son expérience.

Qu'est-ce qui vous pousse à participer aux activités du KAP Seniors ?

L'intergénérationnalité est une idée extraordinaire. C'est une occasion pour les plus âgés de regarder vers l'avant et non vers l'arrière mais aussi d'être dans une ambiance de partage. Par exemple, les après-midi jeux de cartes sont divertissants mais c'est surtout l'occasion d'échanger avec les étudiants autour de la table. On s'intéresse les uns aux autres, voilà. Je trouve que il y a vraiment un plus par rapport à un simple club de whist...

Observez-vous des qualités chez les jeunes que les seniors n'ont peut-être pas ?

Ils relativisent beaucoup plus les choses, ils sont beaucoup plus spontanés (rire). Chez les plus âgés, il y a toute la vie derrière, des carcans qui sont installés, des habitudes. Les jeunes ont beaucoup moins ça, ils sont beaucoup plus ouverts à tout un tas de choses. À mes yeux, ils ne s'enferment pas, ils vont dans tous les sens, toutes les directions... Cela correspond tout de même encore bien à ce que je suis aujourd'hui même si je suis plus vieille ! (rire) Mais voilà, j'aime bien les côtoyer.

Et vous, de votre côté, que pouvez-vous apporter aux étudiants ?

Outre apporter des savoirs, on peut aussi être des canalisateurs, apporter une mesure dans l'extravagance... Avec nos yeux de plus anciens, on peut aussi apporter une réflexion par rapport à leur vie d'étudiants, dans tous les domaines ! Y compris évidemment dans le domaine de la détente et de la boisson (rire) ! Vous savez, nous vivons dans la même ville mais nous avons des styles de vie assez différents. Nous souhaitons vraiment promouvoir ces rencontres intergénérationnelles. Quand nous, les habitants de la ville, organisons une activité telle qu'une brocante, nous faisons aussi appel aux étudiants et aux plus jeunes. C'est la même chose dans le comité de quartier et l'association des habitants : à chaque fois, un représentant étudiant est présent pour donner son avis. Nous ne sommes pas toujours d'accord sur tout mais c'est nécessaire. Au fond, je pense que cela s'appelle tout simplement apprendre à vivre ensemble...

La (vieille) femme invisible

L'espérance de vie des femmes en Belgique est estimée aujourd'hui à 82 ans. Les hommes vivent, eux, en moyenne jusqu'à 77 ans. Deux constats s'imposent : les femmes vivent plus longtemps que les hommes... et les conséquences de ce constat n'intéresse apparemment personne. Réflexion subjective d'une jeune fille qui, elle aussi, vieillira un jour.

Durant les années 80, la gérontologie s'est brièvement attardée sur le sort des femmes âgées. De ces études proviennent notamment les données qui permettent d'expliquer pourquoi les femmes ont droit à un séjour plus long sur terre que les hommes. Il a été établi que, mis à part les raisons biologiques, les femmes avaient en général un mode de vie plus sain que les hommes, ceci étant dû entre autres au fait que, de par le rôle que la société leur assignait, elles étaient moins stimulées à prendre des risques que ces derniers. En outre, les gérontologues ont confirmé que les femmes avaient et ont encore tendance à épouser des hommes plus âgés qu'elles et se retrouvent donc plus facilement veuves et esseulées.

Ces constats ayant été dressés, le sujet a été complètement délaissé. En 1995, lors de la 4^e Conférence Mondiale sur les Femmes à Pékin, le thème ne fut même pas mentionné... et n'a toujours pas été ré-exploré depuis. Il n'existe donc que très peu d'enquêtes qui mêlent femmes et vieillesse. *« Du point de vue des politiques d'égalité, il n'existe aucune mesure visant en propre les femmes âgées [ce qui entre] en contradiction flagrante avec le changement démographique de ces dernières années. »^x*

Dans les années 70, la féministe Tish Sommers faisait remarquer: *« Étrange, n'est-ce pas, comme nous perdons notre sexe lorsque nous atteignons l'âge de 65 ans ! [...] Nous ne sommes plus des femmes ou des hommes de tel âge, mais des membres d'une nouvelle catégorie : les personnes âgées. [...] Les statistiques qui nous concernent ne distinguent même plus entre les hommes et les femmes, masquant ainsi [...] le fait que les problèmes de vieillesse sont surtout des problèmes de femmes. »^{xi}* Quelle ironie du sort ! Selon Sommers, ces dames, après avoir été incitées à courir derrière les critères de féminité déterminés par les hommes toute leur vie, ne sont plus, une fois passées la case « Senior », envisagées que comme une « personne âgée », à l'exclusion de toute autre classification... y compris leur statut de femme.

Cependant, on remarque que certaines différences ont tendance à être exacerbées avec le temps et que les stéréotypes liés aux « vieux » ne sont pas les mêmes que ceux attribués aux « vieilles ». Dans l'art figuratif, par exemple, lorsque la femme âgée est représentée (ce qui est rare), l'accent est souvent mis sur son corps, considéré comme dénué de féminité et d'attrait sexuel, en contraste avec le corps féminin plus jeune.^{xii} Dans les contes pour enfants, la figure de la vieille est souvent inquiétante, voire effrayante (la sorcière)^{xiii} alors que, de son côté, l'homme âgé est plutôt perçu comme sage et créatif.^{xiv}

De par le statut qu'on leur a assigné lorsqu'elles étaient jeunes, les femmes âgées d'aujourd'hui, nées dans les années 30/40, ont souvent appris à rester discrètes, dans l'ombre de leur mari. Ceci n'excuse cependant pas le silence qui règne autour de leur sort car elles représentent une majorité de la population âgée. Pourtant elles restent invisibles. On comprend mieux pourquoi les femmes courent après leur jeunesse, parce que lorsque celle-ci s'évapore, à part des rides, des varices et des rhumatismes, elles ne récoltent pas grand-chose. Pas même des statistiques.

Les migrants âgés ont des projets d'avenir

L'asbl Convivial¹ et l'Agence Alter ont organisé il y a quelques mois un colloque intitulé « Migrant(e)s âgé(e)s : bien vieillir et mourir ici ». Où l'on constate que, si peu de choses ont été anticipées pour ces populations, diverses initiatives locales bourgeonnent çà et là.

Par Cédric Vallet, Agence Alter

Deux comédiennes dos à dos, liées l'une à l'autre, tentent d'illustrer le grand écart entre des générations de migrants. Les anciens, taiseux, qui sont nés là-bas et vieillissent ici, se sentent encore « invités » en Belgique, pas vraiment chez eux. Les plus jeunes, nés ici, plus vindicatifs, désirent s'affirmer.

La première comédienne scande, l'air grave, « moi je suis les racines ». Sa comparse, très agitée, lui rétorque, du tac au tac, « les racines je les ai bouffées en salade ». Rires dans la salle qui accueille avec bienveillance cette troupe d'improvisation. Malgré une prestation un brin convenue et premier degré de la troupe « Sapristi », le théâtre permet d'ouvrir les vannes. Le public, composé de travailleurs spécialisés dans l'accompagnement des étrangers ou des personnes âgées, alimente l'improvisation et propose des thèmes qui seront au cœur des débats de la journée. Une spectatrice, visiblement émue, évoque aux acteurs ce travail souterrain des associations, dont on connaît peu l'œuvre quotidienne auprès des personnes âgées migrantes. Inspirée, elle les compare à des taupes, qui travaillent à l'abri des regards, et qui « aèrent la terre ». L'audience approuve. Il faut faire connaître ce travail, le sortir de l'ombre. Et, au-delà, faire connaître les problématiques propres aux personnes âgées issues de l'immigration.

Car tel était bien le thème du colloque « Migrant(e)s âgé(e)s : bien vieillir et mourir ici ». Pendant une journée, les participants se sont attelés à décrire les difficultés que rencontre ce public mais aussi à échanger des pratiques, à recenser des pistes de solution.

Des problématiques propres aux migrants âgés

Vieillir et migrer ne sont pas des pathologies. Plusieurs intervenants ont mis en garde contre une problématisation excessive de ces deux phénomènes. Ce sont bien les conditions sociales du vieillissement ou de l'immigration qui peuvent poser problème. Il s'agit donc de bien identifier ces conditions et de distinguer les enjeux qui concernent toutes les personnes âgées de ceux propres aux migrants, même s'ils sont intimement liés.

L'étiquette « migrants âgés » couvre des réalités très différentes. Le migrant italien venu dans les années soixante pour travailler, traverse la vieillesse par d'autres chemins que le réfugié qui a fui la guerre et dont les enfants sont éparpillés de par le monde. Sylvie Carbonelle, socio-anthropologue à l'Université Libre de Bruxelles a synthétisé en quelques mots les propos de la journée. De ce colloque, elle retient notamment ce clivage entre ceux qui ont subi l'exil et ceux qui l'ont choisi. La façon de vieillir en Belgique – et de rêver le retour – étant fortement liée à ce distinguo.

Pour les réfugiés, on constate un cumul de difficultés. Enfants aux quatre coins du monde, traumatismes subis dans le pays d'origine qui accélèrent la vieillesse, qui dégradent la condition mentale et physique. Quant à l'impossibilité de rentrer, liée à la perspective de funérailles en Belgique, elle est parfois difficile à accepter. Cet ensemble de facteurs peut générer des troubles, des dépressions. Pour ces réfugiés, peut-être plus encore que pour d'autres migrants âgés, la

solitude et l'isolement sont des cercles vicieux difficiles à rompre.

Les personnes âgées qui ont l'opportunité de rentrer dans leur pays d'origine sont confrontées à des vicissitudes différentes. Certes, techniquement, il leur est possible de rentrer au pays pour y vieillir. Mais leurs enfants sont installés en Belgique et ont parfois construit une famille, ils sont donc «retenus» ici. Nathalie Thomas, du service de santé mentale « Méridien », qui anime des groupes de parole de personnes âgées immigrées, évoque ces anciens qui n'hésitent pas à faire des allers-retours entre la Belgique et leur pays d'origine. Cette possibilité permet de mieux négocier sa vieillesse.

« Pas grand-chose de prévu pour ces populations vieillissantes »

Les participants au colloque sont tombés d'accord sur un constat : peu de choses ont été prévues pour ces populations vieillissantes et discrètes. Dans les services aux personnes âgées, qu'il s'agisse de l'aide à domicile, de l'hébergement ou des centres de santé mentale, on compte bien peu d'initiatives.

La première difficulté que ces « vieux » doivent se coltiner, c'est la langue. Malgré des années passées en Belgique, la vieillesse a souvent pour effet de leur faire perdre leur latin, ou plutôt leur français, au profit de la langue maternelle. La solitude n'en est que plus accrue. Puis il y a le respect des rites, de la nourriture, des relations particulières au corps, toutes ces petites choses essentielles trop peu prises en compte.

Enfin, ceux qui ont la chance d'avoir une famille à leurs côtés ne sont pas épargnés par les tiraillements internes. Les générations se confrontent et l'aïeul se demande comment retrouver cette dignité perdue, cette place de « sage », comment transmettre une mémoire, des valeurs à des petits-enfants qui « tirent » vers la société d'accueil.

Les personnes âgées immigrées réinterrogent le rapport de notre société aux personnes âgées en général. « *La dépression, la solitude, la difficulté à communiquer, les enfants éparpillés sont des problèmes que l'on retrouve chez les personnes âgées de chez nous mais sous d'autres formes.* » « *Il faut profiter des atouts de l'immigration pour*

imaginer de nouvelles formes de prise en charge de la vieillesse en Belgique », furent des opinions régulièrement entendues dans les travées de la salle de spectacle de l'abbaye de Forest.

Adapter les institutions existantes

La balance entre le général et le particulier, entre l'universel et le culturel était résumée en fin de journée par Thierry Verhelst, consultant en relations interculturelles qui introduisit sa réflexion par une citation d'Aragon, « *Vieillir c'est aborder une terre étrangère* ». Il nous rappelait ainsi l'universalité de la vieillesse... qui ne doit pas faire oublier les spécificités culturelles. « *Si l'on est migrant, la vieillesse, c'est aborder deux terres étrangères* », asséna-t-il, avant d'ajouter, « *les acteurs de l'innovation sociale sont devant un choix non résolu. Soit on crée des institutions spécialisées pour les populations âgées immigrées soit on adapte les institutions existantes. Le danger étant que si l'on insiste trop sur le culturel, on contribue à la ghettoïsation et si on fait trop dans l'universel, alors on verse dans l'ethnocentrisme.* »

Créer de nouveaux services ou adapter les services existants, voilà bien une alternative « classique » à laquelle les intervenants du colloque ont semblé préférer la seconde solution : intégrer du culturel dans les services.

Une multiplicité d'initiatives... trop peu connues

Premier acte de la prise en compte de ces personnes âgées immigrées: l'écoute et la reconnaissance. A Convivial, on a monté depuis belle lurette des groupes de parole de mamies et de papis d'Afrique centrale. Sosthène Rukundo se souvient : « *Dans nos groupes, on s'intéresse à ces gens et à leur façon de vivre. Nous essayons de ne pas être les professeurs.* » En toute logique, pour bien manier la parole, faciliter l'expression et l'autonomie, Convivial propose des cours d'alphabétisation à destination des personnes âgées immigrées. Une embellie dans un ciel morne où l'apprentissage de la langue est

généralement conditionné à l'insertion socioprofessionnelle.

Dans les groupes de Convivial, ça n'a pas été simple, mais on a parlé de tout, sans tabou, de la mort et des funérailles et même des maisons de repos. Ces dernières ont fait l'objet de visites. De ces groupes, plusieurs réflexions sont nées : les aînés belges et étrangers partagent cet idéal de vieillir chez eux.

Mais lorsque les enfants travaillent et qu'ils deviennent dépendants, il faut s'y faire, c'est en maison de repos qu'ils passeront leurs vieux jours. Ils ont donc émis quelques recommandations: il faut pouvoir prendre la décision d'aller en maison de repos avant d'être placé, l'Etat devrait prendre des mesures pour aider à choisir et payer la maison de repos. Enfin, il serait intéressant d'adapter les structures à la diversité culturelle et de favoriser l'accueil de plusieurs personnes d'une même culture.

L'écoute est l'une des clés qu'agitent les participants au colloque. Nathalie Thomas, du service de santé mentale Méridien3, qui anime des groupes de parole à la Maison Biloba, insiste sur l'importance du travail dit « communautaire». Elle rassemble dans des groupes de parole des personnes au vécu similaire. Les personnes âgées peuvent y puiser des solutions. Des rituels collectifs sont imaginés, le groupe devient une « famille symbolique», nous dit Nathalie Thomas.

L'idée étant de travailler en réseau en s'appuyant sur les ressources disponibles ici, en Belgique. Dans ce même ordre d'idée, on découvre le projet de service «Sémaphore» à Namur. Il s'agira d'une clinique interculturelle qui travaillera avec ceux qui ne peuvent retourner. Le travail tournera aussi autour des rites, pour « mourir ici tout en étant soi-même».

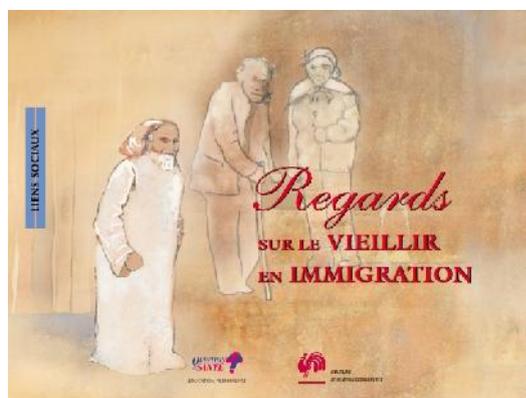
Des services qui tentent de proposer des solutions appropriées au public des personnes âgées migrantes, il en existe. Mais ceux-ci sont trop peu connus. Pour pallier cette sous-information, Corinne Malchair du Centre de documentation et de coordination sociale⁴, attire notre attention sur l'existence du site «bruxellessocial» qui répertorie toutes les associations psycho-médico-sociales.

Certains intervenants veulent construire ces solutions avec les personnes âgées. Cette démarche de « co-construction » permettra au moins de leur offrir un peu de reconnaissance sociale. Sylvie Carbonelle résumait le propos ainsi : « *La question est de pouvoir construire un vivre ensemble et un vieillir ensemble.* »

Article publié à l'origine dans *Alter echoS* n°313 du 3 Avril 2011

Dossier complet disponible à l'adresse http://www.alterechos.be/download/dossierList/20110713__ae_Migrants_ages.pdf

Regards sur le vieillir en immigration



Cette brochure, joliment illustrée, aborde la question du vieillissement chez les immigrés.

Téléchargeable gratuitement sur <http://www.questionsante.be/outils/vieillirimmigration.pdf>

Faut-il confier nos vieux à des machines?

Par Charlotte Manguette, stagiaire COM

Dans le film de Jack Schreier, « Robot & Frank », un fils débordé par les événements qui voit la mémoire et l'état de santé de son père se détériorer de jour en jour finit par lui offrir un robot à tout faire. Une machine qui cuisine, nettoie, surveille le rythme cardiaque et, surtout, divertit des personnes âgées solitaires : est-ce de la science-fiction où le futur proche ? Et si on en venait à se servir de la technologie pour soigner nos vieux ?

A l'Innorobo, salon international de robotique à Lyon, l'université japonaise d'Osaka a présenté en mars dernier Telenoïd. Ce robot ayant la taille d'un enfant de deux ans et un visage humain était l'attraction principale du salon. Il fait des câlins et remplace la présence humaine de la personne qui le contrôle à distance par téléphone portable. Conçu à des fins de babysitting, Telenoïd pourrait également servir à tenir compagnie aux personnes âgées esseulées. Des robots pour prendre soin de nos aînés : l'idée est particulièrement dérangeante et éthiquement douteuse. Pourtant, les solutions innovantes et pratiques pour prendre soin de la part grandissante de personnes âgées dans notre société se laissent désirer. Que faire de nos aînés lorsqu'on s'aperçoit qu'ils n'ont plus la capacité de prendre soin d'eux-mêmes ?

Famille ou maison de repos ?

Bien que les pratiques changent sensiblement selon les cultures, le choix entre les différentes alternatives existantes est souvent très difficile et reste une source de conflits dans de nombreuses familles. Une étude française de l'Institut National d'Études Démographiques datant de l'an 2000 montre que, de manière générale, les pays du Nord de l'Europe (Pays-Bas, Suède, Belgique) placent plus facilement les personnes âgées dans des centres spécialisés. Dans les pays du Sud (Portugal, Espagne Italie), il est moins rare de voir les familles prendre en charge leurs aînés. Héberger et prendre soin d'une personne âgée dans le cocon familial, serait-ce la meilleure solution ? Notre société est-elle simplement devenue trop individualiste, trop

axée sur le progrès et l'avenir pour prendre soin de ses seniors ?

Il est cependant naïf de croire que cet accueil en famille est la solution idéale. En effet, conserver une vie sociale en dehors de la famille reste important malgré un âge avancé et une personne âgée a besoin de plus de contacts humains que la présence de ses enfants pour être réellement épanouie. Les européens du Nord auraient-ils donc vu juste en misant davantage sur les maisons de retraite ? Pas si sûr. On ne peut tout d'abord pas nier la résistance des principaux intéressés à l'idée d'être placés. Effrayés par le changement et par l'idée de quitter leur chez soi, les seniors redoutent le moment où leurs enfants leur proposeront de les installer dans un centre spécialisé. Par ailleurs, la perception des maisons de repos par les générations plus jeunes est également une barrière au choix d'un lieu ou d'un traitement adapté. En plus d'avoir la sensation d'abandonner leurs parents, les enfants ne peuvent souvent s'empêcher de voir les centres spécialisés comme des mouvoirs où les personnes âgées sont assommées par l'ennui et les médicaments. Engager une aide-soignante à domicile peut alors offrir une issue, mais les services à domicile coûtent chers et ne changent pas le fait que la personne devra se débrouiller seule pendant la majeure partie de sa journée.

Le facteur humain

Confier un senior aux soins d'un robot peut-il dès lors être une solution viable ? Au-delà des questions éthiques, force est de constater que les robots ont déjà pénétrés les ménages d'un grand nombre de familles. Selon *The New Scientist*, plus d'un million de robots domestiques sont déjà employés à travers le monde et la vente des machines a triplé en seulement un an. Jusqu'à récemment, elles se limitaient à des tâches mécaniques et répétitives comme aspirer ou nettoyer une piscine mais les acquisitions qui ont le plus augmentées sont celles de robots de divertissement... Et les avancées technologiques laissent à penser que ceux-ci deviendront bientôt beaucoup plus intelligents et autonomes. Des études sont en cours pour développer les capacités relationnelles de ces engins, notamment leurs facultés à comprendre et à manifester des émotions... mais aussi celles à faire de l'humour.



"Robot & Frank"
de Jack Schreier,
Park Pictures, 2013, 89
minutes

L'idée de confier son parent ou son aïeul(e) aux soins d'un robot paraît évidemment inhumaine d'autant plus que les personnes âgées sont en général moins à l'aise avec les nouvelles technologies que les plus jeunes. On met d'ailleurs le doigt exactement sur ce qu'un robot n'est pas : humain. Jusqu'où peut-on et surtout, jusqu'où veut-on léguer nos devoirs aux pinces métalliques d'une machine ? Quelle place est-on prêt à laisser à ces engins dernier cri dans notre entourage ? *Robot & Frank* offre une réflexion tout en délicatesse sur ce sujet en s'interrogeant sur les liens qui unissent parents et enfants mais aussi sur le remplacement

des devoirs humains par des machines et sur la solitude du vieil âge. Par ailleurs, en mettant un vieil homme souffrant de pertes de mémoire (incarné par l'excellent Frank Langella) au centre du récit, Jack Schreier nous rappelle que la vieillesse rattrape tout le monde tôt ou tard et qu'elle mérite d'être mise en lumière plus souvent.

Les seniors dans le cyberspace

Entre appropriation et rejet
de Séraphin Alava et Nadège Moktar

D'abord réticents, les seniors ont progressivement construit des pratiques nouvelles d'appropriation des outils. Les seniors souvent appelés les silver surfers ont conquis leurs places dans les réseaux sociaux et les communautés d'apprentissages en participant à l'émergence d'une offre spécifique de contenu pour leur public. Pourtant l'accroissement très important du nombre de seniors connectés ne doit pas cacher l'existence d'une fracture numérique car nombre d'entre eux sont des "e-exclus".

A travers une recherche conduite en 2009-2010 sur les seniors de Midi-Pyrénées, deux chercheurs ont tenté d'identifier les pratiques virtuelles des seniors retraités. Ils ont ensuite cherché à identifier les raisons de l'appropriation ou du rejet de ces usages en ligne des technologies numériques. Les pratiques virtuelles des plus âgés sont des signes de l'existence d'une raison pratique où les logiques d'usages virtuels sont à replacer dans l'émergence de nouvelles formes virtuelles de vie chez les personnes âgées.

Cette enquête est consultable gratuitement : <http://rechercheseducations.revues.org/1096>

Le vieux qui ne voulait pas fêter son anniversaire

Dans « *Le vieux qui ne voulait pas fêter son anniversaire* », Jonas Jonasson raconte les périples d'un centenaire se retrouvant en cavale avec une somme de 50 millions de couronnes volée à un gang de motards. Accompagné d'une bande de marginaux excentriques, d'un berger allemand et d'une éléphante appelée Sonja, il entame un voyage à travers la Suède, fuyant d'un côté la police, de l'autre, des criminels qui aimeraient récupérer ce qui leur appartient.

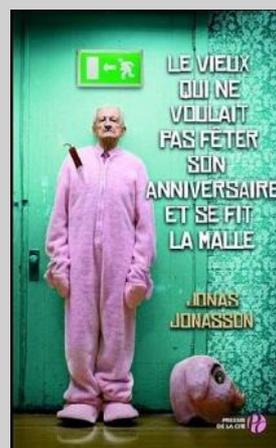
Tout commence avec l'évasion d'Allan Karlsson de la maison de retraite de Malmköping le jour de son centième anniversaire. Lassé des règles strictes qui encadrent sa vie dans l'institution et n'ayant aucune envie de s'infliger les formalités d'une fête d'anniversaire entre « vieux », Allan se retrouve en charentaises dans le parterre de fleurs en bas de sa fenêtre avec l'intention d'aller boire un coup. A partir de là s'engage une cavale loufoque et désopilante qui le conduira à un voleur retraité et à un vendeur de hot-dogs surdiplômé. Le récit est ponctué des souvenirs du vieux Allan qui, étant né le 2 mai

1905, a vécu en personne la plupart des grands bouleversements du vingtième siècle.

Jonas Jonasson a dédié son œuvre à son grand-père et s'est inspiré d'un de ses dictons : *Ceux qui ne savent raconter que la vérité ne méritent pas qu'on les écoute.* L'histoire que nous conte Jonasson a beau être une fiction (où en tout cas une réalité fortement retravaillée par son imaginaire et celui de son grand-père), elle véhicule une image de la vieillesse dynamique et espiègle, à l'opposé des clichés qui dépeignent nos aînés comme des sages omniscients radotant sans cesse les mêmes anecdotes. En découle une série péripéties toutes plus rocambolesques les unes que les autres qui nous emportent, entre autres, à travers la révolution russe, les deux guerres mondiales et la guerre froide.

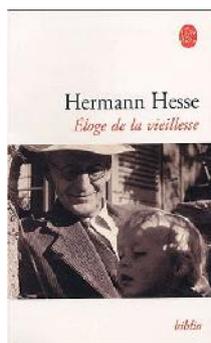
Avant de se faire la malle le centenaire se fait la réflexion suivante : *Quand la vie joue les prolongations, il faut bien s'autoriser quelques caprices.* Son parcours a beau être fictif, il a le mérite de rappeler qu'une personne âgée a assez

de vécu derrière elle pour pouvoir décider, tant qu'elle en est encore capable, de comment elle a envie de vivre ses vieux jours. En plus d'être un véritable phénomène en Suède (l'ouvrage est en cours de traduction en dix-huit langues et sera bientôt adapté au cinéma) ? le livre de l'ancien journaliste Jonas Jonasson est un récit de plus qui montre avec humour que la vieillesse ce n'est pas la mort et que la dernière ligne droite de sa vie devrait être croquée à plein dentier !



“Le vieux qui ne voulait pas fêter son anniversaire et se fit la malle” de Jonas Jonasson, Presse de la Cité, 2012, 506 p.

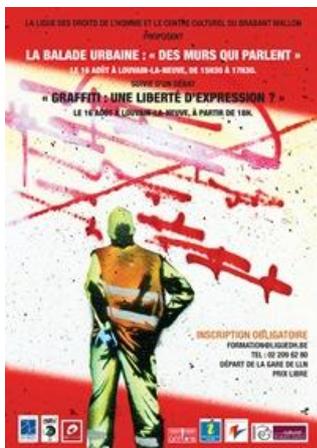
Eloge de la Vieillesse



Voici, réunis pour la première fois en un volume, les plus beaux textes des dernières années de Hermann Hesse. Son oeuvre d'écrivain accomplie, il se consacre désormais à l'ultime défi de sa longue vie d'écrivain : accepter avec grâce la vieillesse et l'approche de la mort. Souvenirs intimes, esquisses croquées sur le vif, petits poèmes en prose et en vers, portraits (tel celui d'une vieille paysanne avec laquelle il aime bavarder), aphorismes, courts traités philosophiques, chaque page de ce recueil est à la fois grave et radieuse : « *La vallée s'éveille, frissonnante dans le vent du matin, / Un petit bruit sec, les châtaignes tombent à terre, / S'ouvrent avec un sourire dur et lumineux. Je ris aussi.* »

« *Eloge de la vieillesse* » de Hermann Hesse, Livre de Poche, Biblio Roman, 2003, 158p.

A l'agenda



Balade urbaine + débat

DES MURS QUI PARLENT

Vendredi 16 août

15h30 >17h30: balade à la découverte des graffiti de LLN

18h: débat

Louvain-la-Neuve

Qu'est-ce qu'un graffiti? Des interventions plastiques d'artistes dans la rue? Une pratique culturelle populaire ancestrale? Une incivilité? Accompagné d'un artiste graffeur, nous allons apprendre quelques clés pour décrypter les signatures délibérées, les drôles de personnages et autres lettrages qui ornent nos murs. Et ce faisant, tenter de démonter le sentiment d'insécurité qui découle de leur présence sur les murs.

Départ: gare de Louvain-la-Neuve à 15h30

Prix Libre

Débat : « Graffiti : une liberté d'expression ? »

Une création graphique débridée s'affiche en toute liberté à travers la ville. En toute liberté? Voire... La répression peut s'abattre durement sur leurs auteurs, les graffitis étant perçus comme révélateur d'une insécurité rampante. Quelle est dès lors la place de ce moyen d'expression dans l'espace public?

A La petite maison du Lac

Rêverie du Promeneur solitaire, 10 - 1348 Louvain-la-Neuve

Organisé en collaboration avec « Chez Zelle » et le CCBW



Des mots au pouvoir

Faut-il laisser la parole à tous les partis politiques?

Rencontre/débat autour de la liberté d'expression

Théâtre de Poche

Lundi 14 octobre 2013 à 20h

Avec, entre autres, Thomas Evrard, juriste

Modération : Benoît Feyt (Télé Bruxelles)

Entrée gratuite - Renseignements 02/649 17 27

Enregistrement et diffusion différée par Radio campus 92,1 MHz- la radio de la Communauté de l'ULB

Une initiative du Théâtre de Poche, la Ligue des droits de l'Homme et de Radio Campus

Ces activités sont organisées dans le cadre de « 7/24 :30 ! – Paroles Libres ! » -

le cycle d'activités de sur la liberté d'expression de la Ligue des droits de l'Homme.

Infos, programme complet et documentation : www.liguedh.be/72430

**La Chronique
Dossier Vieillessement**

Notes bibliographiques

¹ Statistiques Eurostat

² Quelle politique de migration légale pour l'Union européenne? , Conférence du 26 Novembre 2010 de la Présidence belge de l'UE co-organisée avec le Comité économique et social et le Réseau Académique Odysseus

³ Quelle politique de migration légale pour l'Union européenne? , Conférence du 26 Novembre 2010 de la Présidence belge de l'UE co-organisée avec le Comité économique et social et le Réseau Académique Odysseus

⁴ Alsterman P., Pensions : faut-il relever l'âge de la retraite ?, Démocratie n°10, 15 mai 2010, bimensuel du MOC-CIEP

⁵ <http://www.econosoc.be/?page=portrait&id=33>

⁶ Palsterman P., Pensions : Quel avenir à long terme ?, Démocratie n°3, 1er février 09, bimensuel du MOC-CIEP
^{vii} http://www.mc.be/binaries/consommation_antidepresseur_maison_repos_tcm377-113796.pdf et données non publiées du service d'études de solidarisis.be

⁸ Résolution 1 (adoptée à la 10^{ème} séance plénière, le 12 avril 2002), Déclaration politique et Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002

⁹ OMS, http://www.who.int/violence_injury_prevention – aide-mémoire n°357

^x Pasqualina Perrig-Chiello, Frédéric Derbellay et Marilène Vuille, « La vieillesse et féminine – qui s'en soucie ? La recherche en études genre et en gérontologie entre autodéfinition disciplinaire et exigence interdisciplinaire » in *Nouvelles questions féministes*, vol. 23, n°1, Nouvelles questions féministes et Éditions Antipodes, Paris, 2004, p. 31-43

^{xi} Louise Dulude, « Vieillesse, monde de femmes » in *Santé mentale au Québec*, vol. 5, n°2, Revue santé mentale au Québec, 1980, p. 33-40

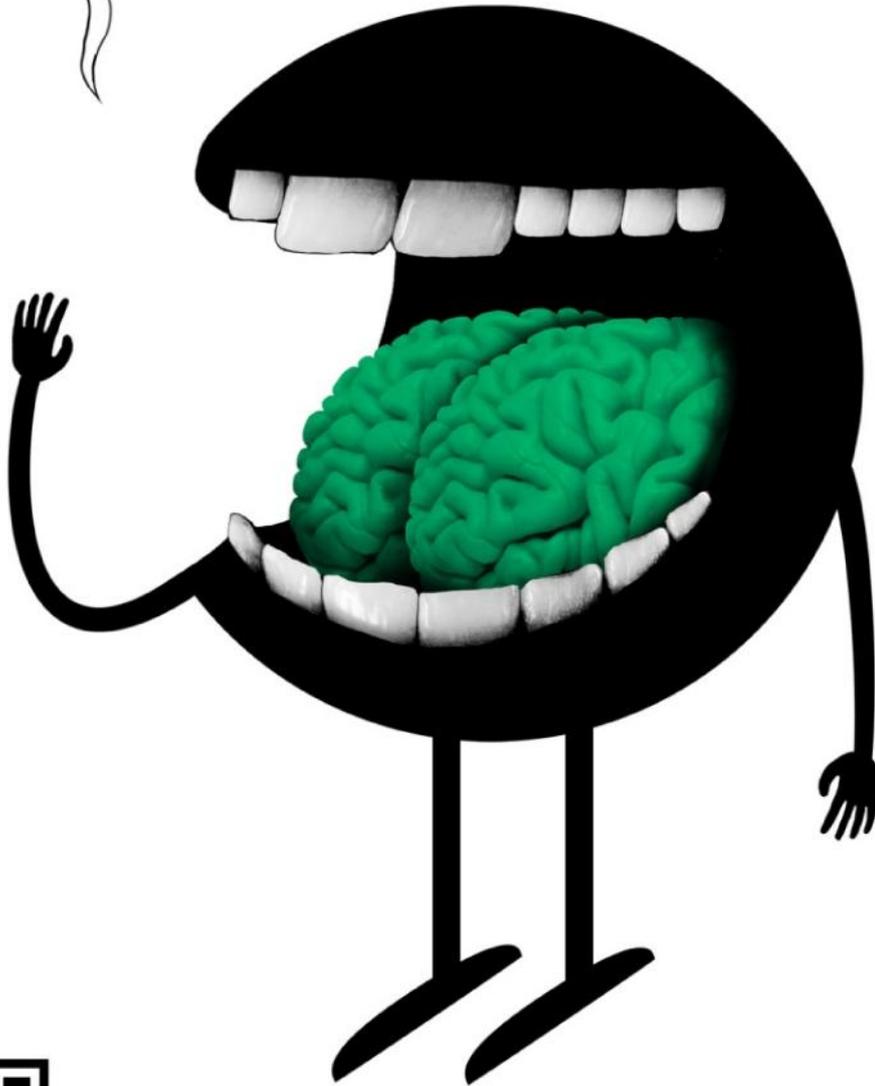
^{xii} Sophie Cassagnes-Brouquet, « Caroline SCHUSTER-CORDONE, *Le crépuscule du corps. Images de la vieillesse féminine* », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [Online], 31 | 2010, Online since 17 June 2010, connection on 24 April 2013. URL : <http://clio.revues.org/9729>

^{xiii} Pasqualina Perrig-Chiello, Frédéric Derbellay et Marilène Vuille, « La vieillesse et féminine – qui s'en soucie ? La recherche en études genre et en gérontologie entre autodéfinition disciplinaire et exigence interdisciplinaire » in *Nouvelles questions féministes*, vol. 23, n°1, Nouvelles questions féministes et Éditions Antipodes, Paris, 2004, p. 31-43

^{xiv} Idem.

paroles LIBRES!

Un cycle d'activités sur les désirs
et les délits d'expression



De janvier à décembre 2013

A Bruxelles et en Wallonie

Du 27 au 29 septembre 2013

Au centre culturel Jacques Franck (St Gilles)

Programme : www.liguedh.be/72430